

Commune de Mittlach

Vallée de Munster - Haut-Rhin



***Bulletin municipal
1er semestre 2019***

Sommaire

Le mot du Maire	P 3
Les finances communales.....	P 4 à 6
Elections européennes	P 7
Que s'est-il passé dans votre commune au courant du premier semestre 2019 ?	P 8 à 14
Concours des maisons fleuries	P 13 à 15
Association "Les Jonquilles".....	P 16 et 17
Association "Le Carrosse d'Or".....	P 18 et 19
Association "Les Pêcheurs de Mittlach"	P 20 et 21
Activités intergénérationnelles	P 21 et 23
Musée de l'ambulance alpine	P 24 et 25
La parole à nos artistes	P 26
Nos citoyens à l'honneur	P 27
Enigme	P 28
La nature et son berceau	P 29
Mittlach au fil du temps	P 30 et 31
Double assassinat au Holzruck	P 32 à 39
La vie à Mittlach sous la cohabitation française en 1917	P 40 à 53
Etat-Civil	P 54 et 55
Communications diverses	P 56 à 58
Les grands anniversaires 2019.....	P 59

Le mot du Maire

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

En ce début d'année 2019, notre commune a perdu un membre éminent de son Conseil Municipal. En effet Robert HEILMANN nous a quitté le 15 Février.

Dès son entrée au Conseil, Robert s'est impliqué dans la vie communale, entres autres ses permanences à la Bibliothèque, au Musée de l'Ambulance Alpine. Toujours disponible pour les autres, il s'était aussi impliqué dans l'action pour les jeunes, le camping, la fête de Noël, sans compter bien d'autres engagements.

Toujours présent lors des différentes manifestations, il a été pour nous un soutien efficace. Il restera gravé dans nos mémoires et laisse un grand vide parmi nous.

Au nom du Conseil Municipal, je tiens à réitérer nos sincères condoléances à toute sa famille.

Après un hiver relativement bien enneigé, nous subissons en ce début d'été une nouvelle vague de chaleur. Difficile à supporter pour beaucoup d'entre nous, elle a l'avantage d'augmenter la fréquentation touristique de notre vallée et - par conséquent - cela se répercute sur notre camping. De plus, la nuit il y fait nettement plus frais qu'en plaine et c'est apprécié des touristes.

Comme lors de chaque édition, ce bulletin est à nouveau très touffu et retrace la vie de notre village. De nombreuses pages retracent l'histoire de Mittlach lors de la grande guerre et nous plongent dans un passé pas si éloigné.

Merci à tous ceux qui ont contribué à la rédaction des différents articles.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite un excellent été 2019.

Votre maire,

Bernard ZINGLÉ

Les finances communales

Budget Primitif Service Général 2019

Section de Fonctionnement

Dépenses = 444 758 €

Charges à caractère général	208 600 €
Charges de personnel et frais assimilés	135 500 €
Autres charges de gestion courante.....	68 172 €
Charges financières (intérêts des emprunts).....	2 600 €
Charges exceptionnelles	1 450 €
Dotations aux amortissements.....	3 250 €
Virement à la section d'investissement.....	2 994 €
Déficit de fonctionnement reporté.....	22 192 €

Recettes = 444 758 €

Atténuation de charges	850 €
Produits des services du domaine	114 214 €
(produits de la forêt, de la chasse, occupation du domaine public)	
Impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur l'électricité, autres taxes).....	118 900 €
Dotations, subventions et participations	175 600 €
(aides de l'Etat, du Département et d'autres organismes)	
Autres recettes	33 260 €
(concessions de source, de terrain, revenus des immeubles, produits exceptionnels)	
Produits exceptionnels.....	1 190 €
Amortissement des subventions.....	744 €

Section d'Investissement

Dépenses = 27 144 €

Réseaux d'électrification.....	2 200 €
Remboursement d'emprunts.....	15 650 €
Amortissement des subventions.....	744 €
Restes à réaliser (crédits votés sur 2018 et reportés sur 2019)	8 550 €

Recettes = 27 144 €

Fonds de Compensation pour la TVA.....	2 500 €
Taxe d'aménagement.....	5 000 €
Virement de la section de fonctionnement.....	2 994 €
Amortissements des immobilisations.....	3 250 €
Excédent d'investissement reporté	13 400 €

Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2019

Section d'Exploitation

Dépenses = 76 900 €

Charges à caractère général	5 158 €
Charges de personnel et frais assimilés	2 500 €
Atténuations de produits.....	8 700 €
Autres charges de gestion courante.....	12 500 €
Charges financières (intérêts des emprunts).....	1 900 €
Dotations aux amortissements.....	40 500 €
Déficit de fonctionnement reporté.....	5 642 €

Recettes = 76 900 €

Vente de l'eau.....	30 000 €
Redevance pollution domestique.....	5 100 €
Travaux.....	11 100 €
Redevance assainissement collectif.....	3 700 €
Redevance modernisation réseau.....	2 300 €
Locations de compteurs.....	1 400 €
Autres prestations de services.....	100 €
Quote-part des subventions d'investissement	23 200 €

Section d'Investissement**Dépenses = 65 807 €**

Matériel d'exploitation (achat de compteurs d'eau).....	2 000 €
Autres matériels.....	18 807 €
Remboursement d'emprunts	6 800 €
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat.....	23 200 €
Restes à réaliser (crédits votés sur 2018 et reportés sur 2019)	15 000 €

Recettes = 65 807 €

Fonds de Compensation pour la TVA.....	620 €
Amortissements des immobilisations.....	40 500 €
Excédent d'investissement reporté.....	24 687 €

Budget Primitif Camping Municipal 2019**Section d'Exploitation****Dépenses = 75 880 €**

Charges à caractère général	22 939 €
Charges de personnel et frais assimilés	37 000 €
Autres charges de gestion courante.....	2 500 €
Charges financières.....	400 €
Dotations aux amortissements.....	13 041 €

Recettes = 75 880 €

Redevances du camping.....	57 500 €
Taxe de séjour.....	2 000 €
Quote-part des subventions d'investissement	4 878 €
Excédent d'exploitation reporté.....	11 502 €

Section d'Investissement**Dépenses = 50 153 €**

Installations générales.....	5 000 €
Travaux bloc sanitaire.....	6 000 €
Matériel divers.....	1 875 €
Remboursement d'emprunt.....	3 900 €
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat.....	4 878 €
Restes à réaliser (crédits votés sur 2018 et reportés sur 2019)	28 500 €
(Concerne pour partie les travaux de réfection de la toiture du bloc sanitaire)	

Recettes = 50 153 €

Amortissements des immobilisations.....	13 041 €
Restes à réaliser (crédits votés sur 2018 et reportés sur 2019)	3 996 €
(Concerne la subvention du département pour les travaux de réfection de la toiture du bloc sanitaire)	
Excédent d'investissement reporté	33 116 €

Les finances communales

Impôts locaux 2019

COMMUNE	Taux Taxe d'habitation %	Taux Foncier Bâti %	Taux Foncier non Bâti %
BREITENBACH	10.04	8.93	60.73
ESCHBACH	9.65	12.55	80.81
GRIESBACH	8.12	8.34	36.77
GUNSBACH	11.21	11.60	83.53
HOHROD	9.86	11.60	52.27
LUTTENBACH	6.38	8.34	50.23
METZERAL	6.56	7.58	48.02
MITTLACH	6.82	9.75	82.84
MUHLBACH	9.05	9.63	84.03
MUNSTER	13.35	13.73	85.27
SONDERNACH	6.50	6.50	30.75
SOULTZBACH	8.00	11.28	79.39
SOULTZEREN	7.11	8.48	34.98
STOSSWIHR	5.65	8.27	65.60
WASSERBOURG	9.86	10.60	89.25
WIHR-AU-VAL	6.44	7.31	42.86

Le produit fiscal attendu pour 2019 des 3 taxes directes locales s'élève à 87 948 €.

Prix de l'eau 2019

COMMUNE	Part communale	Redevance Pollution Domestique	Modern Réseau Eau Collec	Redevance Assainist Collectif	TVA	Taxe Prélèv.	TOTAL Collectif	Pour Mémoire 2018
BREITENBACH	3.03500	0.35000					3.38	3.38
ESCHBACH	3.26000	0.35000					3.61	3.61
GRIESBACH	1.98000	0.35000	0.23300	0.8600	0.128	0.11	3.66	3.66
GUNSBACH	2.01100	0.35000	0.23300	0.7300	0.23		3.55	3.55
HOHROD	1.90000	0.35000	0.23300	0.7200			3.20	3.20
LUTTENBACH	1.45400	0.35000	0.23300	1.2110		0.052	3.30	3.25
METZERAL	1.53300	0.35000	0.23300	0.5300		0.057	2.70	2.70
MITTLACH	2.03200	0.35000	0.23300	0.4050			3.02	3.00
MUHLBACH	2.73000	0.35000	0.23300	0.4000			3.71	3.71
MUNSTER	1.38000	0.35000	0.23300	1.3000	0.2480		3.51	3.51
SONDERNACH	2.55000	0.35000	0.23300	0.4170			3.55	3.45
SOULTZBACH	1.90200	0.35000	0.23300	0.8150			3.30	3.30
SOULTZEREN	1.83700	0.35000	0.23300	0.5920			3.01	3.01
STOSSWIHR	1.40000	0.35000	0.23300	0.8800			2.86	2.81
WASSERBOURG	1.90000	0.35000					2.25	2.25
WIHR-AU-VAL	1.73000	0.35000	0.23300	1.1000			3.41	3.26

Les données sont exprimées en euros par mètre cube - le prix de la location du compteur n'est pas reproduit.

Elections européennes

Les élections des représentants au Parlement européen se sont déroulées le dimanche 26 mai 2019.

Sur le plan national, la participation était de 50,12 %, celle du canton de Wintzenheim de 54,39 % et celle de Mittlach de **55,56 %**.

160 électeurs - sur les 288 inscrits - sont passés aux urnes. Le tableau ci-dessous est un comparatif de la participation de la commune et du canton, par rapport au vote national.

	Mittlach en chiffre	Mittlach en %	Canton en chiffre	Canton en %	National en chiffre	National en %
Inscrits	288		39 650		47 345 328	
Votants	160	55,56 %	21 564	54,39 %	23 730 740	50,12 %
Exprimés	147	51,04 %	20 480	51,65 %	22 655 174	47,85 %

Ci-dessous, vous pourrez comparer la répartition des voix selon les différentes listes, au niveau communal et cantonal. L'avant dernière colonne porte les pourcentages acquis par ces listes au niveau national, et la dernière colonne comporte le nombre de sièges obtenus.

<u>LISTES</u>	<u>Commune</u> <u>Voix</u>	<u>Commune</u> <u>%</u>	<u>Canton</u> <u>Voix</u>	<u>Canton</u> <u>%</u>	<u>National</u> <u>%</u>	<u>Sièges</u> <u>obtenues</u>
BARDELLA Jordan (LRN)	34	23,13 %	4 551	22,22 %	23,34 %	23
LOISEAU Nathalie (LREM)	33	22,45 %	4 720	23,05 %	22,42 %	23
JADOT Yannick (LVEC)	21	14,29 %	3 255	15,89 %	13,48 %	13
BELLAMY François-Xavier (LLR)	14	9,52 %	2 027	9,90 %	8,48 %	8
THOUY Hélène (LVIV)	7	4,76 %	596	2,91 %	2,16 %	0
AUBRY Manon (LFI)	5	3,40 %	678	3,31 %	6,31 %	6
BOURG Dominique (LECO)	4	2,72 %	534	2,61 %	1,82 %	0
LAGARDE Jean-Christophe (LUDI)	4	2,72 %	672	3,28 %	2,50 %	0
GLUCKSMANN Raphaël (LUG)	4	2,72 %	904	4,41 %	6,19 %	6
DUPONT-AIGNAN Nicolas (LDLF)	4	2,72 %	1 134	5,54 %	3,51 %	0
HAMON Benoît (LDVG)	4	2,72 %	367	1,79 %	3,27 %	0
PHILIPPOT Florian (LEXD)	3	2,04 %	189	0,92 %	0,65 %	0
ARTHAUD Nathalie ((LEXG)	3	2,04 %	137	0,67 %	0,78 %	0
AZERGUI Nabib (LDIV)	3	2,04 %	3	0,01 %	0,13 %	0
MARIE Florie (LDIV)	1	0,68 %	30	0,15 %	0,13 %	0
BROSSAT Ian ((LCOM)	1	0,68 %	168	0,82 %	2,49 %	0
ASSELINEAU François (LDIV)	1	0,68 %	273	1,33 %	1,17 %	0
LALANNE Francis (LDIV)	1	0,68 %	129	0,63 %	0,54 %	0
DE PREVOISIN Robert (LDVD)	0	0 %	1	0 %	0,01 %	0
CAMUS Renaud (LEXD)	0	0 %	1	0 %	0,01 %	0
TRAORÉ Hamada (LDIV)	0	0 %	0	0 %	0,01 %	0
ALEXANDRE Audric (LDIV)	0	0 %	1	0 %	0,03 %	0
VAUCLIN Vincent (LEXD)	0	0 %	0	0 %	0,02 %	0
GERNIGON Yves (LDIV)	0	0 %	19	0,09 %	0,05 %	0
HELGEN Gilles (LDIV)	0	0 %	0	0 %	0,03 %	0
CAILLAUD Sophie (LDIV)	0	0 %	4	0,01 %	0,04 %	0
DELFEL Thérèse (LECO)	0	0 %	8	0,04 %	0,05 %	0
TOMASINI Nathalie (LDIV)	0	0 %	1	0 %	0,03 %	0
CORBET Cathy (LDIV)	0	0 %	1	0 %	0,01 %	0
SANCHEZ Antonio (LEXG)	0	0 %	0	0 %	0,01 %	0
DIEUMEGARD Pierre (LDIV)	0	0 %	28	0,14 %	0,08 %	0
CHALENÇON Christophe (LDIV)	0	0 %	4	0,01 %	0,01 %	0
BIDOU Olivier (LDIV)	0	0 %	45	0,22 %	0,23 %	0
PERSON Christian (LDIV)	0	0 %	0	0 %	0,02 %	0

Que s'est-il passé au courant du premier semestre 2019 ?

Semaine du 18 au 24 mars

Quête de la ligue contre le cancer

Nul besoin de les présenter, car depuis l'année 2009 Mesdames Béatrice CHRISTMANN et Angèle DIERSTEIN se dévouent pour la bonne cause en arpentant les rues du village pour la quête au profit de la ligue contre le cancer.

Cette année, elles ont ainsi pu récolter des dons s'élevant à 1945 €, soit 35 € de plus que l'année dernière. Et cette augmentation est constante, à titre indicatif le montant collecté en 2009 était de 1350 €.

Un grand merci pour leur implication, ainsi qu'aux généreux donateurs de notre commune.

Vendredi 03 mai

Remise des prix du concours des maisons fleuries 2018 (voir pages 13,14 et 15)

Samedi 06 avril

Opération Haut-Rhin Propre

La commune de Mittlach avait invité ses citoyens à se joindre à l'opération Haut-Rhin Propre, le samedi 6 avril. Une vingtaine de bénévoles a répondu à l'appel, dont un bon nombre de collégiens.

Les participants ont été accueillis par le Maire Bernard Zinglé, et l'encadrement a été assuré par René Schönhammer, membre des associations Pêcheurs et A.P.P.E.L., et grand amoureux de la nature.

Avant de procéder au nettoyage d'une partie du village, un collégien a pris la parole, en interpellant les personnes présentes sur la durée de vie des déchets et la pollution dans le monde.

Voici son texte :

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une seule raison :

La sauvegarde de notre planète

Malheureusement, ce bel endroit se fait souiller par des personnes qui n'ont toujours pas compris que leur vie dépendait des ressources que nous offre la Terre.

De tous ces déchets, la Terre a du mal à s'en débarrasser. Regardons plus en détail le temps de leur dégradation :

Mégot 2 ans - Chewing-gum 5 ans - Boîte de conserve 10 à 100 ans - Briquet plastique 100 ans - Pneu 100 ans - Bouteille plastique 100 à 1000 ans - Canette en aluminium 200 à 500 ans - Sac plastique 400 ans - Cartouche d'encre 400 à 1000 ans - Polystyrène 1000 ans - Forfait de ski 1000 ans - Verre 4000 ans - Potassium 40 1,3 milliard d'années - Uranium 4,5 milliards d'années.

Dans le monde, on produit 3400 à 4000 milliards de kilos de déchets par an, soit 10 milliards de kilos par jour et 80 à 126 tonnes par seconde.

En 2020, la quantité de déchets depuis 2008 aura augmenté de 40 %.

Autrement dit, on ferait mieux de s'y mettre !



Et c'est ce qu'a fait le groupe de bénévoles en sillonnant les rues du village et ses abords.

Au total, environ 300 kg de déchets ont été ramassés, mais la majeure partie était concentrée le long d'un sentier de randonnée, à l'emplacement d'une ancienne déchetterie.

A la fin de l'opération, les participants se sont retrouvés au square de la commune, pour une plantation en commun d'un cerisier, geste symbolique mais ô combien important. Le Maire en a profité pour remercier les bénévoles de leur action citoyenne, puis chaque enfant présent s'est vu remettre un plant de romarin.

Ce "Osterputz" participatif s'est conclu autour d'une petite collation dans la salle de l'ancienne école, offerte par la municipalité



La parole est donnée à René Schönhammer

La citoyenneté éco-responsable, sociétale et environnementale nous concerne tous, même si par moment nous ne nous sentons pas, ne pouvons pas ou ne voulons pas toujours être concernés.

Haut-Rhin Propre Mittlach - sans être chauvin ni égoïste - c'est d'abord pour nous qui habitons dans ce cadre de vie exceptionnel et encore préservé, pour notre bien-être et aussi et surtout pour celui des générations à venir. C'est aussi contribuer en commun à améliorer, certes à notre niveau, la qualité de VIE au niveau mondial.

Préservez et contribuons ensemble à pérenniser la faune et la flore en bienveillance, tout en étant acteurs en réduisant l'impact négatif par une bonne politique économique et en privilégiant, par exemple, les circuits courts et de proximité ou encore par des gestes simples au quotidien....

Merci aux personnes présentes lors de ces dernières animations pour leurs convictions et par leurs actions à taille humaine en y apportant des idées et des solutions. Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin. Revenez nombreux et restons humbles, sincères et unis.

Petite citation de circonstance de Victor Hugo :

"C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain ne l'écoute pas."

Dimanche 30 juin

Concert Duo Soft Trumpet à l'église de Mittlach

Les nombreux amis de la petite et de la grande vallée, ainsi que tous les mittlachoïses de chœur ont répondu présent à l'invitation du Conseil de Fabrique de Mittlach.

Une halte de fraîcheur dans notre petite église, une pause musicale de premier choix !

Dans son discours d'accueil, Mme Claudine Jeanmaire, présidente du Conseil de Fabrique de Mittlach, a souhaité la bienvenue aux nombreux mélomanes, et a salué tout particulièrement la présence de Mr Bernard Zinglé, Maire de la commune, Mr Antoine Boithiot, Maire Honoraire, ainsi que les présidents et membres des Conseils de Fabrique et des Consistoires des paroisses environnantes.



L'envie de jouer de la trompette a été communiquée à Stéphane Bridel à l'âge de 12 ans par son père Auguste qui en jouait. En 1983, alors qu'il était âgé de 14 ans, il a rencontré Jean-Claude Borrelly à la Foire aux Vins de Colmar. Le roi de la trompette l'a accueilli sur scène où il a interprété *Il Silenzio*. Cette rencontre l'a beaucoup impressionné et conforté dans son envie de progresser.

Denis Hummel, pour sa part, pratique la trompette depuis tout jeune également. Il est allé au conservatoire à l'âge de 14 ans. A 16 ans, Hubert Bannwarth lui a proposé de le rejoindre dans sa célèbre formation, en tant que trompettiste. Il a évolué avec son nouveau mentor pendant 27 ans, jusqu'à l'arrêt du groupe. Après quoi, il a joué au sein du duo Phénix, pendant huit ans. Puis il s'est produit seul pendant un temps. Lors d'une de ses prestations, les deux trompettistes se sont rencontrés. Ils ont sympathisé et le duo Soft Trumpet a vu le jour.

Sur la musique *The James Bond Theme 007* de John Garen, le Duo Soft Trumpet a ouvert le concert avec brio !

Les vibrations ont pris possession du chœur puis de la nef dans une acoustique parfaite.

Le duo de trompettistes Denis Hummel et Stéphane Bridel s'harmonisant parfaitement dans la synchronisation et les voyages sonores, nous a offert un concerto vibratoire unique dans notre église.

One Moment in time, L'aigle noir, Yesterday, You Raise My Up, My Way..., entres autres, ont réveillé notre propre univers musical.



Le concert a connu son apogée quand les musiciens sont allés chacun à leur tour vers le public, offrant ainsi une prestation unique en son genre. Pour cette partie du concert, Stéphane Bridel avait à cœur d'interpréter *Du cœur à la lumière*, morceau composé par Jean-Claude Borrelly en personne !



Le dernier titre de leur répertoire était un passage outre Rhin avec *Aber dich gibt's nur einmal für mich*. Mais le public en redemanda, et c'est avec le célèbre *Santa Maria de la Mer* que s'est achevé ce moment d'émotion partagée, sous les applaudissements amplement mérités.



Un voyage musical dont on se souviendra...

Le verre de l'amitié offert par la municipalité et le conseil de fabrique a scellé ce temps fort de façon bien sympathique.



Dimanche 30 juin

Bari Kilbe à la ferme du Kolben

Ce dimanche, place à la quatrième édition de la Barikilbe à la ferme "Les cocottes à Mimi". Les nombreux visiteurs sont venus passer une journée de détente au plus près de la nature, espérant trouver un peu de fraîcheur dans cette belle vallée du Kolben.

La Barikilbe, fête traditionnelle d'antan, a été remise au goût du jour par la famille Brunn qui exploite la ferme, et ce pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes.

La journée a débuté par un apéritif concert, animé par deux jeunes accordéonistes, suivi du repas composé au choix de poulet basquaise, saucisses blanches, merguez ou Flammabrot. De délicieux soufflés aux pommes ou à la rhubarbe ont été servis en dessert.



Le chapiteau prévu à cet effet a rapidement été pris d'assaut, chacun essayant de s'abriter au mieux du soleil qui cognait fort ce jour-là.



Ensuite place à l'irrésistible Pascal Lacom, et son orchestre. Ce musicien hors pair a distillé sa bonne humeur au public, interprétant des chansons populaires connus de tous. Mais malgré son grand talent, la piste de danse est restée vide l'après-midi, le soleil et la chaleur ayant eu raison même des plus courageux ! Ce n'est qu'en fin d'après-midi que les danseurs ont foulé la piste, avec un plaisir non dissimulé.

La journée était également ponctuée par des intermèdes de Cors des Alpes, avec aux commandes les talentueux Alfred Braesch et Michel Mitschi.

Les convives pouvaient découvrir ou redécouvrir une véritable piste de quilles en bois, et des stands de vente de miel ou encore de réalisation de divers objets, principalement au crochet, ont complété le tableau.

Une très belle fête, simple, authentique, comme au bon vieux temps.

Concours des maisons fleuries 2018

La 28ème édition de la remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries a eu lieu le vendredi 03 mai 2019, à la salle des fêtes communale.

Accueillis par Mr Bernard Zinglé, Maire de la commune, entouré des membres du jury de la commission de fleurissement ainsi que des membres du conseil municipal, les lauréats ont été récompensés de leur travail d'embellissement au cours de la saison 2018.

Rappelons que le jury était composé de Mr Patrick Dordain, Mmes Erica Bato et Michelle Rimbach, respectivement président et membres de la commission. Mme Michelle Brunn, quant à elle, était chargée de photographier les créations des habitants.

Après le discours de bienvenue de Mr le Maire, les personnes présentes ont visionné des photos retraçant le fleurissement local, puis la lecture du palmarès et la distribution des prix ont été faites.

56 personnes ont ainsi été récompensées par des diplômes et des bons d'achats.

Pour cette 28ème édition le total des bons d'achats délivrés par la commune s'est élevé à 1272 €.

Avant de clôturer la réception par le traditionnel vin d'honneur, Mr le Maire a encore remercié les personnes qui arrosent les compositions mises en place par la commune. Des paniers garnis leur ont été offerts.

Vous trouverez ci-après le palmarès 2018, agrémenté de quelques photos de belles réalisations.

Catégorie 1 – Maison avec jardin

(15 participants récompensés)

Prix d'excellence

FUCHS Didier - 18, rue Erbersch

MAIRIE et ESPACES VERTS

SIMON Jacky - 13, chemin de la Wormsa

SPENLÉ Jean-Jacques - 14, rue Principale

STAPFER Gérard - 5, chemin de la Wormsa

1er prix – note 20/20

BATO Erica - 52, rue du Haut-Mittlach

JA EGLÉ Marie-Bernadette - 16, rue Erbersch

ZINGLÉ Bernard - 31, rue Erbersch

2e prix – note 19/20

WENGER Marie-Laure - 6, impasse des Bûcherons



Note 17/20

BATO Walter - 25, rue Erbersch

JA EGLÉ Erwin - 21, rue du Haut-Mittlach

MEYER Michel - 20, rue Principale

Note 15/20

BIECHY Michèle - 27, rue Erbersch

LANG Gabriel - 50, rue Erbersch

REBAIOLI Mario - 3, chemin de la Burg

Catégorie 2 – Fenêtres et Murs

(30 participants récompensés)

Prix d'excellence

BATO Thérèse - 47, rue du Haut-Mittlach

DIERSTEIN Jean-Martin - 28, chemin des Noisetiers

JA EGLÉ Hubert - 1, rue Principale

RIMBACH Horst - 28, rue Principale



1er prix – note 20/20

BATO Henri - 6, rue Raymond Poincaré
BAUMGART Jean-Marie - 67, rue du Haut-Mittlach
JAEGLÉ François FILLINGER - 26, rue Erbersch

2e prix – note 19/20

SCHUTZ Jean-Bernard - 25, rue du Haut-Mittlach

3e prix – note 18/20

BAUMGART Alain - 56, rue du Haut-Mittlach
CHRISTMANN Béatrice - 10, rue Raymond Poincaré
JAEGLÉ Hélène - 8, rue du Haut-Mittlach
KIENAST Pascal - 7, chemin de la Wormsa

Note 17/20

BUEB Régis - 1, rue des Jonquilles
GORGUET Hélène - 10, chemin des Noisetiers
KNUCHEL André - 15, rue du Haut-Mittlach
NEFF François - 32, rue Erbersch
STAPFER Philippe - 1, rue des Jonquilles

Note 16/20

BRUNN Marguerite - 52, rue Erbersch
BUDINGER Patrice - Schnepfenried
LAMBERGER Monique - 19, rue Erbersch
OBERLIN Sandra - 16, rue Raymond Poincaré
SCHWARZ Thierry - 2, rue du Haut-Mittlach

Note 15/20

BARTH Frédéric - 3, rue Erbersch
BOUQUANT Patrick - 56, rue Erbersch
FONTES Marina - 9, rue Principale
JAEGLÉ Maurice - 2, chemin des Noisetiers
KIENAST Daniel - 2, chemin de la Grotte de Lourdes
MAURER Frédéric - 13, rue Principale
NEFF Jean-Jacques - 3, chemin du Capitaine Dubarle
WEREY Jean-Noël - 59, rue du Haut-Mittlach

Catégorie 3 – Balcon-Terrasse

(6 participants récompensés)

Prix d'excellence

JAEGLÉ Olivier - 13a, rue Erbersch

1er prix – note 20/20

BARRÉ Christian - 2, impasse des Bûcherons
STAPFER Roger - 2, chemin du Herrenberg

2e prix – note 19/20

BRAESCH Sébastien - 18, chemin des Noisetiers

Note 17/20

MENSCH Bernard - 54, rue Erbersch

Note 15/20

HEILMANN Robert - 1, chemin des Noisetiers



Catégorie 4 – Hôtels-Restaurants

(5 participants récompensés)

Prix d'excellence

Ferme-Auberge DEYBACH Yves - Schnepfenried

Gîtes SPENLE Jean-Mathieu - Schnepfenried

3e prix – note 18/20

Hôtel-Restaurant Valneige - 21, rue Principale

Note 16/20

Gîtes DEYBACH Guy - 6, chemin des Truites

Ferme-Auberge WEHREY Michel - Kastelberg



Des réalisations communales



Les lauréats lors de la soirée de remise des prix

Association "Les Jonquilles"

Sortie raquettes

Dimanche 17 février, l'hiver s'était bien installé dans notre vallée.

Les membres de l'association en ont profité pour organiser une sortie raquettes, au départ de la ferme-auberge du Rothenbrunnen.

Départ à 9h00, pour une boucle autour du petit ballon, en passant par le sommet, suivie d'une descente en luge pour certains...



Au Strohhberg, petite halte et apéro tiré du sac.....et ensuite retour au Rothenbrunnen pour un repas bien mérité.

Une belle journée sportive, hivernale et ensoleillée.

8ème Wandelfest

Les 24 et 25 mai, l'association a organisé pour la 8ème fois la fête de la transhumance, à la salle des fêtes de Mittlach, à l'occasion du passage du troupeau des fermes Uff Rain et du Treh.

Parti le vendredi matin de la ferme Deybach à Hohrod, sous un soleil rayonnant, c'est sous une pluie battante que le troupeau a posé son bivouac à Mittlach.

Mais cela n'a pas empêché l'organisation de la traditionnelle fête, avec repas, musiques, bal et jeux.

Les membres de l'association avaient préparé du Bibalakass et des grillades pour les convives, puis place à la soirée dansante, avec musique de circonstance.



Début de soirée pluvieuse !

Le public a également pu apprécier la très belle prestation des sonneurs des hautes chaumes munis de leurs clarines, et participé au fameux jeu intitulé "Cacabingo", prouesse qui consiste à deviner, sur un pré préalablement quadrillé et numéroté, sur quelle case la vache décidera de faire son caca !

Cette année, c'est la vache "Stoltzy" qui a été invitée à désigner le gagnant.

Toutefois la malheureuse s'est contentée d'observer fièrement les parieurs et au bout de trois quarts d'heure, les organisateurs se sont résignés à désigner le gagnant par tirage au sort.

C'est ainsi que Pascal Kienast, de Mittlach, a remporté un panier garni offert par le Crédit Mutuel.

Le lendemain, un bon petit-déjeuner, composé essentiellement de produits de la ferme, a été servi aux courageux qui allaient suivre le troupeau sur les estives.



Nettoyage du sentier du Kastelberg

Dimanche 23 juin, journée consacrée au traditionnel nettoyage du sentier du Kastelberg.

Une équipe motivée de bénévoles s'est munie des outils de circonstance, et a défriché ce sentier, afin de le rendre plus praticable aux nombreux randonneurs qui sillonnent notre belle région.

Ensuite, bon barbecue et un peu de repos aux ruines, leur endroit préféré.



Association "Le Carrosse d'Or"

Fête des jonquilles à Gérardmer

Comme tous les 2 ans, l'association "Le Carrosse d'or" a participé à la Fête des jonquilles à Gérardmer.



Au matin du 6 avril, les membres du Carrosse d'or se sont ainsi rendus côté vosgien pour la dernière étape de préparation du char "fleur de printemps". L'après-midi fut consacrée au piquage des fleurs, où de nombreux touristes sont venus prêter main-forte aux associations, au son des "Gugga Musik", qui ont assuré l'animation tout au long de la journée.

C'est au petit matin du 7 avril, par un temps triste et humide, que les dernières finitions ont été faites, avant le départ du défilé à 14h30.

Environ 50 000 personnes étaient venues assister à ces deux heures de spectacle, et ce malgré une météo mitigée.

C'est toujours un grand moment de plaisir pour les membres de l'association de pouvoir faire la fête à leur tour pendant le défilé et en profiter au maximum.

L'association a clôturé cet agréable week-end par un bon repas pris en commun dans un restaurant à Gérardmer.



**NOUS VOUS DONNONS D'ORES ET DÉJÀ RENDEZ-VOUS LE 5 AVRIL 2020
POUR LA FÊTE DES JONQUILLES À MITTLACH.**

LE BAL DE LA REINE ET L'ÉLECTION DE LA REINE AURONT LIEU LE SAMEDI 21 MARS 2020.

**Avis aux amateurs qui souhaitent élaborer un char pour cette fête unique,
les membres de l'association sont prêts à leur fournir aide et conseil.**

**ET NE MANQUEZ PAS LE RENDEZ-VOUS DU SAMEDI 5 OCTOBRE 2019,
POUR NOTRE TRADITIONNEL DÎNER DANSANT À LA SALLE DES FÊTES DE MITTLACH.**

Séjour en Autriche

Ce n'est pas le tout de travailler, il faut bien un jour profiter des fruits de notre belle fête des jonquilles. C'est donc dans cet objectif que l'association a décidé de profiter d'un week-end prolongé pour partir en excursion. J'aurais certainement pu vous écrire un livre sur ce séjour mais je vais essayer de résumer au mieux ce voyage.

Jour 1

Notre périple commence au départ de Mittlach à 6h30. Après un ramassage scolaire en règle nous voilà donc parti pour l'Autriche et plus précisément en direction de Salzbourg.

Nos réjouissances furent de bien courtes durées car, peu après Sélestat, notre bus tomba en panne. Mais ceux qui nous connaissent savent bien qu'il en faut bien plus pour entacher le moral de nos troupes. Nous avons donc pris notre mal en patience en attendant un bus de remplacement qui arriva une bonne heure plus tard.

Nous voilà donc reparti sur la route de notre week-end. Route qui nous fit traverser l'Allemagne et les paysages somptueux de Bavière pour enfin arriver à destination à l'Hôtel Heffterhof en toute fin d'après-midi. Le temps de déposer nos bagages et de se refaire une petite beauté, nous sommes accueillis autour d'un verre de l'amitié suivi de notre premier repas en Autriche.

Jour 2

Ce jour, visite guidée de Salzbourg, ville natale du grand compositeur et musicien Wolfgang Amadeus Mozart et de ses nombreux points d'intérêts comme la « rue aux enseignes » ou Getreidegasse, la place du marché, la cathédrale St Rupert, le château Mirabel qui signifie « merveilleux » en italien, la place Mozart et bien d'autres endroits plus surprenants les uns que les autres. Après un délicieux repas dans un des nombreux restaurants de l'Altstadt, nous nous sommes tous dirigés au pied du funiculaire pour nous rendre à la forteresse de Salzbourg qui surplombe l'ensemble de la ville et du paysage alentour.



Puis, moment de quartier libre pour découvrir les coins et recoins de l'ancienne ville. Quartier libre qui s'est bien évidemment terminé sur une terrasse autour d'un, ou deux, bons verres et d'une bonne tranche de rigolade.

Jour 3

Notre voyage nous a conduit dans le pittoresque petit village d'Hallstatt, niché entre les montagnes et bordant un lac. Puis nous avons repris la route pour Bad Ischl où nous avons eu l'occasion de visiter la villa impériale où régnait jadis la fameuse impératrice Sissi.

Pour terminer cette belle journée, après une balade en bateau qui nous a mené de St Wolfgang à St Gilgen, nous nous sommes joints à un apéritif de mariage Autrichien, où tous les convives portaient bien évidemment la tenue traditionnelle, ce qui nous a permis d'exercer nos talents de danseur de valse au-delà de nos frontières dans un moment de convivialité.

Nous avons également eu l'occasion de pousser la chansonnette avec un groupe d'autrichiens attablés en terrasse avant de reprendre notre route en direction de notre hôtel.

Jour 4

Notre beau séjour se clôture par la magnifique fête des narcisses qui se déroule chaque année à Bad Aussee.

L'ensemble des chars défilent dans les rues étroites du petit village pour se diriger en direction du lac où la beauté de cette fête prend tout son sens, lorsque les œuvres empruntent les eaux dans un ballet de fleurs blanches.

Après une brève balade au sein du village et sous un soleil d'été nous avons pris le chemin - pour les uns - des bus, et pour les autres - celui d'une petite marche de 3 kilomètres nous menant jusqu'au lac.



L'équipe alsacienne s'est installée aux premières loges pour apercevoir les chars lors de leurs venues aux abords du lac, ainsi que lors de leurs balades silencieuses sur les eaux paisibles du lac.

Eaux que nous avons malheureusement dû quitter en milieu d'après-midi car toute les bonnes choses ont une fin et il nous fallait donc reprendre le chemin de l'Alsace avec des souvenirs pleins nos musettes.

Fin

Ainsi se termine notre séjour en Autriche, qui comme toujours, a été agrémenté de rires, de blagues en tout genre et de superbes moments de convivialité entre tous les membres de notre association.

Nous tenions à remercier sincèrement notre chauffeur sans qui ce voyage n'aurait pas été aussi agréable et chaleureux.



Freddy Braesch

Association "Les Pêcheurs de Mittlach"

Concours de pêche 2019

Les amateurs de pêche se sont déplacés nombreux, dimanche le 23 juin, pour s'adonner à leur loisir favori : taquiner le poisson.

C'est dans un cadre idyllique - l'étang de pêche Mathias Zinglé - que 72 pêcheurs et 22 sociétés se sont affrontés amicalement.

Les conditions étaient définies à l'avance : ne pêcher qu'avec une seule ligne, sans moulinet, avec un hameçon simple, et bien sûr à la place indiquée par le tirage au sort.

Les choses sérieuses ont alors pu commencer. Bien installés à leur emplacement, les pêcheurs se sont disputés les prises lors des différents tours, dont trois en "Individuel", un tour "Spécial" et un "Société", tout en ayant bien sûr l'opportunité de se restaurer sur place (environ 150 repas ont été servis), et d'y passer une agréable journée.



A l'issue du concours, les participants ont pesé leurs prises, et en fonction du poids des poissons, ont été récompensés par des lots de valeur pour les individuels et par des coupes pour les sociétés.

A noter que la valeur totale des lots a atteint cette année la somme record de **1 500 € !**



Apéritif et repas avant la reprise du concours

Voici les résultats :

Le top 10 du classement individuel :

- 1er prix : BARTH Emile..... 2.000 kg
- 2e prix : HENSEL Stéphane..... 1.640 kg
- 3e prix : Vincent (APP Sondernach)..... 1.610 kg
- 4e prix : FOURES Antoine 1.555 kg
- 5e prix : HAEBERLÉ André1.530 kg
- 6e prix : MITCHI Dany 1.500 kg
- 7e prix : RUDOLF Jean-Louis1.415 kg
- 8e prix : DEBENAT Michel1.395 kg
- 9e prix : LANOT Alain 1.390 kg
- 10e prix : BODIN Sébastien 1.385 kg



L'annonce des résultats par le président Philippe Stapfer

Le top 5 de la Spéciale :

- 1er prix : MARTIN Christophe1.255 kg (baguée)
- 2e prix : CHAFFART Christophe..... 1.020 kg (baguée)
- 3e prix : MITCHI Christian 0.400 kg (jaune)
- 4e prix : NEYMER Ricard0.385 kg (baguée)
- 5e prix : KLEMENT Mathieu0.380 kg (jaune)

Le top 5 du concours Sociétés :

- 1er prix : APP Sondernach (Equipe 1) = ..3.730 kg
- 2e prix : APP Wintzenheim =2.980 kg
- 3e prix : CA Multi Service =2.625 kg
- 4e prix : APP Mittlach = 2.445 kg
- 5e prix : APP Gunsbach (Equipe 1) =2.125 kg



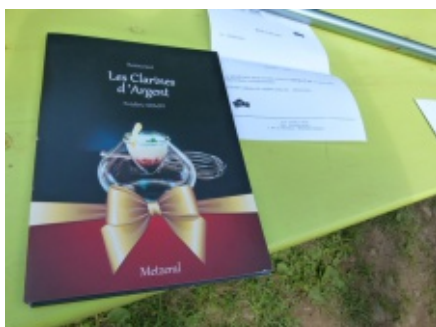
Les coupes attendent les gagnants



A gauche le 1er prix : un banc en bois fourni par la saboterie Haeberlé.

Le gagnant du 2e prix s'est vu remettre un bon d'achat à faire valoir chez BC Matériaux - Alain Baumgart.

De nombreux restaurants des environs ont également fourni des bons d'achats.



Activités intergénérationnelles

Qi Gong à Mittlach 2018/2019

Imaginez une petite clef qui ouvrirait un espace de tranquillité et de bien-être, accessible à chacun. Imaginez une petite clef qui serait toujours là, permettant de souffler, de calmer notre tsunami intérieur... et en même temps de stimuler notre pensée ici et maintenant.

L'expansion de l'énergie vitale à travers l'enseignement du Qi Gong, c'est tous les jeudis matin, à Mittlach dans la salle des fêtes. Et nous connecter à notre guide intérieur puis scruter les nuages et éclaircies de notre météo interne. Le souffle ouvre nos yeux, libère le mental, respirer pour soulager le stress, maîtriser nos esprits rebelles et dans la pratique régulière prendre conscience qu'à chaque instant chacune et chacun a le choix de choisir la couleur de sa journée ! Ici le ciel est toujours bleu... Pratiquer encore avec tout le groupe, curieux, évolutif et intense d'amitié partagée. Glisser la clef dans la serrure... inspirez, expirez, passez au bien-être !



Le groupe de Qi-Gong

Rencontres jeux à Mittlach 2018/2019

Un moment de partage et de rencontre entre les aînés et jeunes mittlachoïses, le temps d'un après-midi une fois par mois. Pour certains l'occasion de taquiner La Dame Chinoise, affiner les stratégies, pour d'autres battre les cartes, et se défaire de l'intrus au plus vite. D'autres encore essaient et composent tous les cas de Triomino et hexagones à conclure, les Petits Chevaux courent et bloquent encore et toujours la voisine comme bon leur semble, le Memory affine la mémoire visuelle et le Rummikub s'étale en variables chiffrés. Belle ambiance, tour à tour studieuse puis bruyante. Ambiances amicales, fou rire et joyeuses interactions. Partages amicaux et festifs le temps d'un goûter, marquer les anniversaires et placer sa voix au plus juste. La vie est belle le temps de cette joyeuse après-midi !



Clôture de saison 2018/2019 activités adultes et seniors

Ce rendez-vous 2019 encore une fois très attendu, a réjoui tous les participants.

Longer la rivière et retrouver la vallée du Kolben sous la fraîcheur de la forêt du Herrenberg, s'imprégner des contrastes de luminosité, écouter les bruissements sous la frondaison des sapins, suivre le sentier qui longe la Fecht jusqu'au fond de la vallée et se laisser bercer par le doux clapotis de la rivière....

Effleurer enfin ce point géodésique remarquable signalé par un panneau du Club Vosgien.

Ce rocher correspond exactement aux coordonnées GPS : 48° 00' 00" de latitude Nord, et 7° 00' 00" de longitude Est.

Il s'agit d'ailleurs du seul point, dans le Massif des Vosges, où se croisent un Méridien et un Parallèle.



Et Mittlach, le plus petit village de la vallée, a pris une dimension planétaire !

De plus, vous le savez certainement ... il est important de ne pas se tromper de méridien, si vous êtes à la recherche d'un trésor quel qu'il soit !

A propos de trésor ...

C'est une adresse inclassable, mix séduisant de table et de refuge de montagne. Ici le lâcher prise et l'invitation pour faire le plein de nature et de calme dans un cadre verdoyant sont de mises.

Les trente-sept participants entourant le maire Bernard ont rejoint le lieu de convivialité mittlachoïse par excellence « Les Cocottes à mimi ».

Michelle, Clément et toute son équipe, accueil et sourires garantis, ont régalé de plats entièrement faits maison à partir de produits issus de l'élevage de volailles, du jardin et de producteurs locaux.

Moments festifs, ambiance chaleureuse et détente pour toute l'assemblée. Le bien-être ...



Nos conteurs ont captivé l'assemblée... Les légendes issues de nos montagnes et de nos vallées auront-elles révélées une partie de leur mystère ?

Merci à toute l'équipe !

Le ciel est toujours aussi bleu à Mittlach !
La vie est toujours aussi belle au fond de notre vallée.

Rendez-vous en 2020 et laissons nous surprendre !

Claudine Jeanmaire, 02 juillet 2019

Musée de l'Ambulance Alpine

Réouverture du musée de l'Ambulance Alpine

Après sa pause hivernale, le musée de l'Ambulance Alpine à Mittlach a rouvert ses portes samedi le 06 avril, en même temps que le musée-mémorial du linge, et a ainsi entamé sa 5ème saison qui s'étalera jusqu'au 11 novembre.

La saison 2019 est enrichie par une exposition temporaire, intitulée « **La vie à Mittlach sous la cohabitation française en 1917** »

(Voir les pages d'histoire du présent bulletin).



Dons exceptionnels au musée

L'association "les amis du musée de l'ambulance alpine de Mittlach" a reçu le 7 mai des mains de Mr Bernard Deloche, professeur émérite à l'Université Lyon 3 et membre du Conseil International des Musées (ICOM), des documents et objets exceptionnels ayant appartenu au Dr Hau, premier médecin-chef de l'ambulance alpine 2/64.

C'est avec beaucoup d'émotion que les membres de l'association ont accueilli au sein du musée Mr Deloche et son épouse, venus tout spécialement de Lyon, Mr Deloche étant le petit-fils maternel du Docteur Hau.

Victor Hau est né à Nancy le 10 mars 1875 et décédé à Lyon le 4 novembre 1953.

Le 09 juillet 1915, le Dr Hau est nommé médecin-chef de l'ambulance alpine 2/64 à Mittlach. Il y restera jusqu'au 24 janvier 1916.

Le 8 août 1915 l'ambulance de Mittlach recevra la visite du Président de la République Poincaré.



Bernard Deloche (au premier plan avec la canne) et son épouse (première en partant de la gauche), ont visité le musée pour y remettre des documents exceptionnels

Victor Hau en uniforme de lieutenant du service de santé



Le 29 août, Victor Hau aura les félicitations de Millerand, alors ministre de la guerre. Il accueillera également, le 30 septembre de la même année, Maurice Barrès, Edmond Rostand et Edmond Haraucourt. Il finira la guerre avec 2 citations à l'ordre de la division, sera décoré de la croix de guerre le 22 août 1915, et la Légion d'honneur lui sera remise en 1923. A la fin de la guerre il sera élevé au grade de médecin major de 1^{ère} classe (commandant).

Durant sa présence à Mittlach, le Dr Hau prit une centaine de clichés photographique, qui s'avèrent être d'une qualité remarquable. Elles font partie des documents remis au musée, et ont pris place dans la nouvelle vitrine qui lui a été spécialement dédiée, aux côtés d'objets telles que sa plaque d'identité de combat, ou encore une étonnante canne de poilu "aux rats" inspirée par le quotidien des tranchées.

Lors de la remise officielle des dons, le président de l'association Rémy Jaeglé, était entouré du maire de la commune Bernard Zinglé, du maire honoraire Antoine Boithiot, ainsi que de 2 guides bénévoles du musée, Françoise Pairis et Jean-Jacques Spenlé.

Les hôtes ont ainsi découvert l'hôpital militaire où officiait le Dr Hau, et ils ont suivi avec intérêt les explications fournies par Rémy Jaeglé, qui leur a fait partager sa passion pour ce bâtiment et son histoire. Mr Deloche, grand habitué des musées en sa qualité de membre de l'ICOM, n'a pas tari d'éloges sur le travail réalisé à Mittlach, et a salué l'implication de l'équipe du musée à la nécessaire transmission du devoir de mémoire.



Pour conclure cette touchante rencontre, les membres de l'association ont offert à Mr Deloche une sculpture réalisée par l'artiste Paul Flickinger, et c'est au restaurant Valneige, situé à deux pas du musée, que les convives ont poursuivi leurs passionnants échanges, tout en dégustant un excellent repas marcaire.

Le musée est ouvert tous les week-ends et jours fériés jusqu'au 11 novembre, plus les mercredis, du 13 juillet au 18 août, de 14h00 à 18h00. Le droit d'entrée est de 2 €.

Plus d'informations au 06 52 29 34 12 ou musee.ambulance-alpine@orange.fr



La parole à nos artistes

Lettre d'information de Jim Petit

Avec le retour de l'été, la Grange-Studio a rouvert ses portes au public, avec la venue des enfants des écoles primaires de Seppois le Haut, Bergheim, Colmar et Illzach. Land Art, promenade en forêt, concert dans la grange, pique-nique et jeux au programme...

Siestes sonores à Mittlach :

Depuis le 22 juillet, je vous propose des siestes sonores. Dans la grange, vous vous installez sur des transats à l'intérieur d'un cocon de tissu et de bois. Entourés par quatre haut-parleurs, vous vous retrouvez au cœur du son pour une expérience sonore immersive et un instant de détente combinant les sons naturels du lieu, le paysage sonore de Mittlach et les sons produits par mes instruments (guitares slide et synthétiseurs).

Du 22 juillet au 15 septembre : tous les samedis et dimanches à 14 h 30 (la semaine sur réservation) sauf le samedi 17 août et le dimanche 18 août où la grange sera fermée.

Tarifs : 10 €/personne (à partir de 12 ans)

Petite buvette sur place, possibilité de pique-nique partagé à 12 h 00 les samedis et dimanches.

Informations et réservations : 06 95 41 52 29

Festival "Les Mangeurs de Lune" à Rouffach :

Le 17 août à 18 h 30, je donnerai un concert quadriphonique sous le chapiteau de ce festival très sympathique.

Une 5e saison :

Grâce au soutien de nouveaux partenaires, j'ai le plaisir de vous annoncer que ce projet de balade sonore sera mis en place pour l'automne prochain. Vous pouvez collaborer à la réalisation de la signalétique en participant à des ateliers collaboratifs (fabrication de peinture suédoise, mise en place...). Ces ateliers auront lieu les mercredis après-midi à partir du 24 juillet.

Si vous êtes intéressé pour participer, vous pouvez me contacter par mail à l'adresse suivante :

contact@jimpetit.com

Nouveauté :

Au printemps, j'ai travaillé avec les enfants de l'école de Munster (CE1/CE2). Le fruit de cette collaboration a été l'édition de cartes postales sonores. Vous pouvez vous en procurer en venant à la Grange-Studio...

Bel été à vous et à bientôt,
Jim

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.jimpetit.com

Nos citoyens à l'honneur

Le trophée des bénévoles décerné à Mr Bato Walter

La passion du Moto-Cross ne l'a jamais quittée. A 75 printemps (bientôt 76 !), Bato Walter, membre de MC Passion Vitesse, a reçu des mains du Président Thierry Selig, le trophée des bénévoles pour plus de 50 ans au service du Sport Moto.

Ce trophée, décerné par la ligue Motocycliste Grand Est, présidée par Thierry Pommier, met à l'honneur les nombreux bénévoles qui œuvrent dans l'ombre des grandes courses de moto.

Couvreur-zingueur retraité, Walter baigne dans le monde de la moto depuis son plus jeune âge. Il s'offre sa première moto à 20 ans, au retour du service militaire. Il s'en souvient comme si c'était hier : "C'était une Honda, et c'était la toute première moto vendue par le magasin Stey à Munster".

En tant que membre du NMC de Munster, il participe à des courses régionales et rafle au passage quelques prix.



Passionné de moto mais également de bi-cross, il fonde dans les années 80 une association qui accueille les jeunes à partir de 8 ans jusqu'aux vétérans. L'entraînement a lieu sur un terrain mis à disposition par la commune de Metzeral, au lieu-dit Wolfsgasse. Le circuit est réalisé grâce à de la terre fournie par les Nouvelles Carrières d'Alsace.

Mais c'est en devenant commissaire de piste et commissaire sportif dans les plus grandes courses de Moto-Cross en France et à l'étranger, que Walter vit pleinement sa passion.

La fonction de commissaire de piste :

Elle nécessite une formation, que Walter a suivie à Strasbourg. Le commissaire de piste assure une surveillance constante des pilotes en tous points du circuit. Il a en charge le contrôle du respect de la réglementation sportive et la sécurité des pilotes, la protection immédiate des blessés, le dégagement des pistes. Il faut obligatoirement être détenteur d'une licence FFM valide et être en bonne condition physique.

C'est donc en assurant cette fonction que notre récipiendaire a participé à des courses partout en France, mais aussi en Suisse, en Allemagne, au Luxembourg et en Belgique.

La dernière en date, et non la moindre, est l'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais, qui s'est déroulée début février 2019, sur les plages du Touquet. Cette course mythique par excellence, réunit chaque année depuis plus de 30 ans près de 2000 pilotes, anonymes ou passionnés de sports mécaniques. C'est la plus grande course de motos tout terrain au monde. L'Enduropale nécessite la présence de 250 commissaires de pistes, et Walter en était à sa 15ème participation. Il a fait la route en compagnie de 2 autres commissaires de piste du Haut-Rhin, et est resté une semaine sur place.

Outre cette course légendaire, Walter a aussi connu les frissons du Bol d'Or, compétition motocycliste d'endurance qui se déroule une fois par an en France, et qui dure 24 heures d'affilées, et bien sûr le circuit de Magny-cours, où il se rend régulièrement.

Véritable ange-gardien des pilotes, il a eu la chance de ne jamais être confronté à un accident grave, et nous lui souhaitons encore de belles années à servir le monde du Moto-Cross.

Enigme

Jeu concours n° 5 :

Où peut-on voir ces adorables nains de jardin ?

Ils se trouvent sur le ban de la commune de **Mittlach**, mais à vous de les situer précisément.

Vous déposerez votre réponse sur papier libre avec vos coordonnées, au secrétariat de la mairie, pour le **31 octobre au plus tard**.

Un tirage au sort parmi les bonnes réponses aura lieu, et le ou la gagnante se verra remettre un **panier garni d'une valeur de 30 €**.



Jeu concours n° 4 : (Bulletin municipal du 2e semestre 2018)

Résultat de la charade en alsacien :

Mon premier = **Wasser**

Mon second = **Burg**

Mon tout = **Wasserbourg**

Un tirage au sort a eu lieu parmi les 9 bonnes réponses enregistrées en mairie : pour ce faire, c'est le gagnant du jeu concours n° 3, Mr Bert Van Midden, propriétaire d'une résidence secondaire à Mittlach le Haut, qui a été mis à contribution.

Et le gagnant est cette fois-ci une gagnante, à savoir **Mme Thérèse Bato**, domiciliée 47, rue du Haut-Mittlach, qui s'est ainsi vu remettre un **panier garni d'une valeur de 30 €**.

Bravo à elle !



La nature et son berceau

Serons-nous capables de descendre de notre orgueil ?

D'entendre d'une nouvelle oreille ?

Serons-nous capables d'abandonner nos anciennes façons de penser, nos comforts qui nous semblaient acquis pour l'éternité ?

Ce que nous avons fait de la Terre est le reflet de ce que nous faisons de notre personne.

Comme si l'intérieur et l'extérieur étaient deux mondes séparés.

Nous devons retrouver les liens qui unissent minéraux, végétaux, animaux et nous-mêmes, comme une même personne.

Le monde, la nature, ne sont pas des inventions de l'homme, mais un don précieux et mystérieux, dont nous sommes les garants.

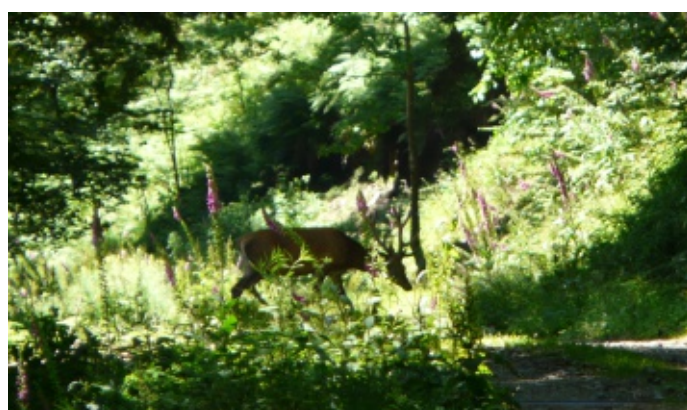
Pour combien de temps encore serons-nous les puissants utilisateurs d'un pouvoir absolu sur la nature ?

Devrons-nous attendre des catastrophes pour nous rabrouer, pour changer radicalement ?

Le comble aujourd'hui c'est de ne plus avoir peur et d'accepter cette inertie mondialisée comme un terrain confortable acquis.



Prairie fleurie au Haut-Mittlach, aujourd'hui disparue



Nous avons une responsabilité primordiale face aux pollutions actuelles.

L'éducation, la pédagogie et la communication doivent être le centre de nos préoccupations pour aider chacun de nous à transmettre aux générations futures une nature préservée.

Nous sommes tous les acteurs, nous sommes tous les utilisateurs de cette merveilleuse nature qui nous entoure.

Mittlach en est au centre, défendons son berceau, le bonheur n'est pas loin !



Claudine Jeanmaire

Un peu d'histoire...

Mittlach au fil du temps...

L'origine du peuplement de Mittlach est liée à l'existence d'une ferme possédée par l'abbaye de Munster, désignée sous le nom de Zufluss à partir du 16ème siècle.

Régulièrement affermée jusqu'à sa vente au titre des biens nationaux, la ferme règne sur un vaste domaine forestier comprenant la forêt du Herrenberg, actuellement propriété de l'état et d'une superficie de près de 400 ha.

L'exploitation forestière nécessite une main d'œuvre comprenant bûcherons et charbonniers salariés par l'abbaye. Originaires du Tyrol, de Forêt Noire, de Suisse, d'Italie, de Haute Alsace ou des vallées vosgiennes, ils migrent en plusieurs vagues après la guerre de Trente Ans au 17è siècle.

Mittla apparait dans les documents à partir du début du 18è siècle, le terme provient de mittel (moyen) et de aha (ruisseau).

D'Mischtlàcher... (littéralement ceux qui étalent le purin). L'on disait également : "do hinta isch die Walt mit Bratter züaganägelt" - Là derrière, le monde est fermé avec des planches clouées – On racontait aux enfants de Mittlach que la terre était plate comme une assiette et qu'il ne fallait surtout pas s'aventurer au col du Schweisel parce que l'on risquait de tomber de l'autre côté dans le vide si jamais on passait derrière ce mur de planches.

Entouré par les communes de Metzeral, Wildenstein et Wasserbourg, Mittlach est situé à 3 km au sud-ouest de Metzeral, la plus grande commune des environs.

Situé à 533 mètres d'altitude, la Rivière La Fecht, le Ruisseau le Pfuhl, le Ruisseau Altenweiherbach, sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Mittlach. Elle fait partie du parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Implantée à la naissance de la dernière ramification de la Grande Vallée, Mittlach se compose de plusieurs écarts dispersés, cernés de vastes forêts et dominés par les plus hauts sommets du massif. A la confluence de la Fecht et du Kolbenfecht, l'écart de Schmelz est le cœur de la commune regroupant les bâtiments communaux, l'ancien tissage Immer-Klein et les habitations de ses employés. Schiessloch et Erbersch encadrent Schmelz au nord le long de l'ancien chemin muletier menant à la Bresse. Mittlach-le-Haut occupe un vallon secondaire au sud, où les deux plants des forêts du Val levés au milieu du 18è siècle signalent l'emplacement des meules de charbonniers, des baraques de bûcherons et d'un canal de flottage du bois.

On compte ainsi une cinquantaine d'habitations à la fin du 18è siècle, 93 en 1844 pour 423 habitants.

La construction d'une école par l'architecte Charles Geiger père en 1851-1852 évite aux écoliers de se rendre à Metzeral, chef-lieu distant de plusieurs kilomètres.

Mittlach s'en détache le 1er avril 1908 en devenant commune indépendante, dotée d'un ban de plus de 1100 ha.

La commune s'étend actuellement sur 11,4 km². Avec une densité de 29,8 habitants par km², Mittlach a connu une nette hausse de 16,9% de sa population par rapport à 1999. Depuis 5 ans la population de Mittlach a augmenté de 2,1%. La part des seniors de 65 ans et plus habitant le village se situe à 15% .

En 2016, la commune comptait 339 habitants.

Dans ce même recensement, le nombre de résidences principales était de 134, et le total des logements occasionnels, résidences secondaires et logements vacants était de 113.

Par contre, ces 3 dernières années, des résidences secondaires se sont transformées en résidences principales. Le nombre de résidences principales se chiffre actuellement à 140.

Les résidences secondaires comptabilisées à ce jour (sans les logements vacants) sont au nombre de 63 dans le village et de 20 pour le Schnepfenried.

Mittlach est un village dont la population ne cesse d'augmenter, avec une part importante d'enfants et de jeunes (31 élèves scolarisés à Metzeral !).

Elle est la plus petite commune de la petite et grande vallée de Munster.

Ses atouts sont cependant impressionnants.

Nichée au cœur de la nature, au pied des montagnes, sans artifices médiatiques, elle suscite actuellement un intérêt certain au retour de l'authenticité et de la simplicité, aux traditions si chères à l'esprit de montagne.

Sentiers, lacs, points de vues, terroirs. L'effort puis le réconfort, la vue et le calme, la nature dans tout son éclat, la contemplation et la force de l'observation des territoires de l'un et de l'autre dans le respect mutuel.

L'interprétation et la sensibilisation des visiteurs, ainsi que des populations hôtes, à la préservation de l'environnement, prendront une place centrale.



L'écotourisme y a toute sa place.

Et dans ce vaste paysage, y voyez-vous une frontière ?

Les frontières sont d'abord dans nos têtes !

Ainsi, tout au long de la vie, la personnalité se construit par comparaison avec les autres. Et plus les "autres" sont divers, plus la personnalité s'enrichit. Le brassage des langues, des cultures, des points de vue est indispensable à l'équilibre et à l'évolution de l'humain.

"Nous devons faire bon accueil à l'avenir, en nous rappelant qu'il sera bientôt le passé ; et nous devons respecter le passé, en nous rappelant qu'il a été tout ce qui était humainement possible". (Aldous Huxley, Le meilleur des Mondes).

Le bonheur est proche... sachons le partager et le préserver !

Claudine Jeanmaire

Sources

- Apis, étude de besoins "Habitat et services" 02/2019
- Recensement Insee 2016, actualisé en 2019
- Société d'histoire du val et de la ville de Munster, les communes, les sobriquets
- Patrimoine d'Alsace, la vallée de Munster

Un peu d'histoire...

Double assassinat au Holzruck

Par Bruno Weigel

Tôt le matin du 7 mai, un petit groupe de trois colporteurs que les autochtones nommaient couramment Rumertrager ou Tziginer, passaient par Mittlach. Les pérégrinations de deux de ces trois personnes allaient tragiquement s'arrêter sur les hauteurs de Mittlach. Cette tragédie est restée gravée dans la mémoire collective sous forme de légende. Cet article a pour objectif de reconstituer le récit et la véracité de ce drame en témoignage à ces deux personnes décédées. Les éléments fournis par les autorités judiciaires mettent en évidence les moindres détails de cette affaire.

8 mai 1853, déclarations de décès de deux femmes (REC Kruth)

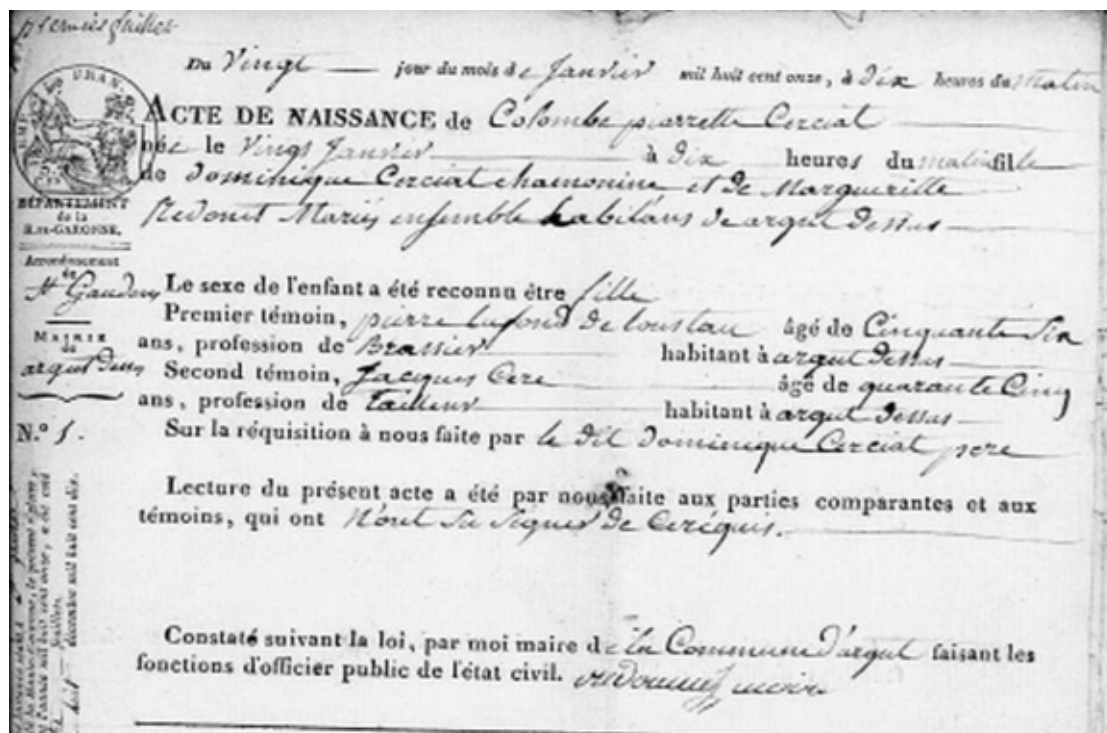
Antoine Welker, maître tisserand et François Joseph Friederich, instituteur, tous deux de Kruth ont déclaré le 8 mai à 10 heures du matin, que la veille, le 7 mai à onze heures du matin est décédée Pierrette Cerciate, 42 ans, marchande ambulante, née à Argut-Dessus dans le département de la Haute-Garonne, fille célibataire de Dominique Cerciate et de Margueritte Rédonet, tous deux cultivateurs. Pierrette est décédée assassinée sur les pâturages du Holtzruck sur le ban de Kruth, à six kilomètres de la commune.

Les deux hommes Antoine Welker et François Joseph Friederich déclarent le même jour le décès par assassinat de Bernadette Guiraud, 15 ans, marchande ambulante et également originaire d'Argut-Dessus. Elle était la fille de François Guiraud, maçon et de Marie Rédonet.

L'identité des deux malheureuses est clairement établie par la mairie de Kruth, du fait que les marchands ambulants ou colporteurs avaient obligation de porter sur eux une carte appelée passeport de l'intérieur. Ce document renseigne les noms et adresses et comporte les descriptions physiques du détenteur, ainsi que l'autorisation de commercer. Cette carte stipule que les autorités sont tenues à porter assistance et secours à la personne si nécessaire.

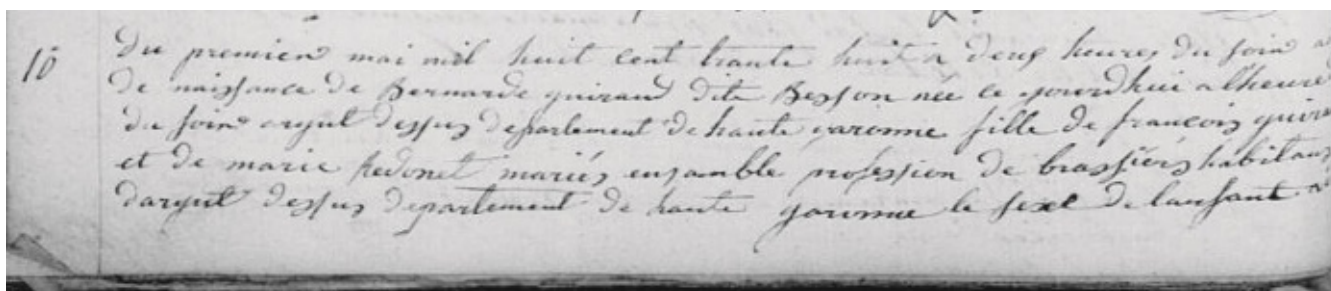
Authentification de l'identité des victimes

Après recherches faites dans les registres d'état civil d'Argut-Dessus, en Haute-Garonne, l'on trouve les actes de naissance de ces deux femmes. L'exactitude des descriptions reportées sur les actes de décès de la commune de Kruth est avérée.



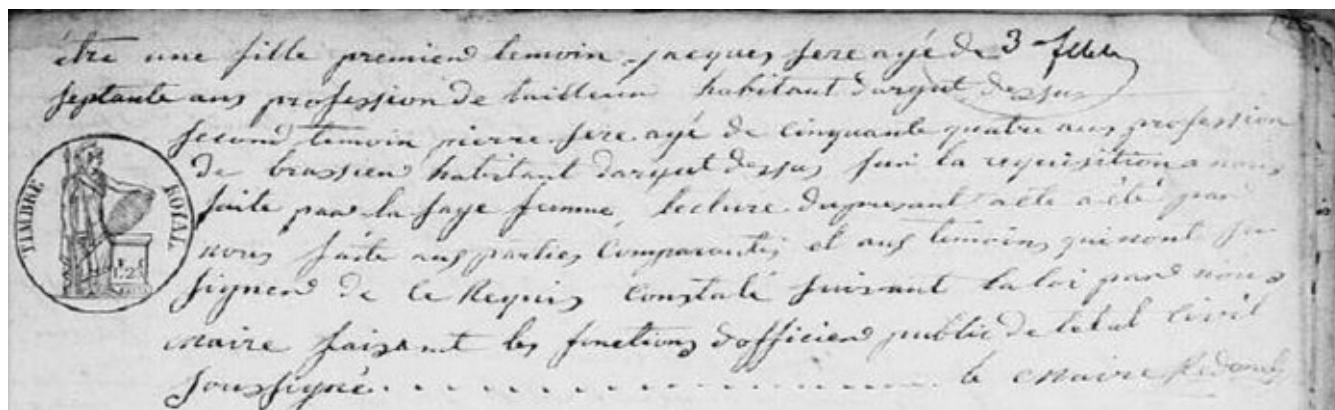
Acte de naissance de Colombe Pierrette Cerciat (R.E.C. Argut-Dessus, Haute-Garonne)

La plus âgée des victimes, Colombe Pierrette Cerciat, 42 ans, est née le 20 janvier 1811 à Argut-Dessus, fille de Dominique Cerciat, dit Chamonine et de Margueritte Redonet.



10 Du premier mai mil huit cent trente huit à deux heures du soir
De naissance de Bernarde Guiraud dite Besson née le jour d'hui à l'heure
Du soir Argut Dessus département de Haute Garonne fille de François Guiraud
et de Marie Redonet mariés ensemble profession de brassiers habitans
d'Argut Dessus département de Haute Garonne le sexe de l'enfant

Suite de la page suivante du registre



être une fille premier témoin Jacques père âgé de 37 ans
septante ans profession de bûcheron habitant d'Argut Dessus
deuxième témoin Pierre père âgé de cinquante quatre ans profession
de brassier habitant d'Argut Dessus sur la requête de nous
faite par la dite femme, lecture d'aprèsant acte a été par
nous faite aux parties, comparants et aux témoins qui ont
signé de le Requier constate faisant la loi par nous
maire faisant les fonctions d'officier public de l'état civil
sousigné

Acte de naissance de Bernarde Guiraud (R.E.C. Argut-Dessus, Haute-Garonne)

La plus jeune des victimes, âgée de 15 ans, Bernarde Guiraud dite Besson, est née le 1er mai 1838 à Argut-Dessus. Fille de François Guiraud et de Marie Redonet, mariés ensemble et brassier (*Personne qui n'a que ses bras pour offrir ses services*) de métier. Comme à Mittlach, bon nombre de personnes avaient le même patronyme, d'où les alias.

Le jeune homme nommé Jean Fontan, qui accompagnait les deux femmes, naquit également à Argut-Dessus le 15 avril 1836, dans le foyer d'Antoine Fontan dit Derosé et de Jacquete Redonet, mariés et brassiers de métier. Les trois personnes étaient donc originaires du même village. On ignore ce qui est advenu de ce jeune homme après le drame.

Les deux victimes issues de familles modestes demeuraient dans un hameau au pied des Pyrénées, où de nos jours ne vivent plus que 39 personnes, mais qui comptait près de 700 âmes en 1850.

Daureu, l'instituteur du village, écrivit en 1886 une monographie ou chronique décrivant le village et les habitants d'Argut-Dessus. En parcourant les pages de cette chronique, on découvre qu'un grand nombre de personnes de ce village vivaient simplement de leur travail de colporteur. Selon cet instituteur, la population serait d'origine allemande. Il écrit : **"La population qui se livre au colportage fréquente en particulier les départements de l'Est et du Sud Est. Des familles entières s'en vont fermant leurs maisons, mettent leur bien en rente et ne rentrent qu'après plusieurs années d'absence. Il n'est pas rare de trouver des personnes qui ont jusqu'à 20 ou 30 années de voyages, c'est-à-dire tant que leur force le leur permettent"**. (Archives départementales de Haute-Garonne).

La justice se saisit de l'affaire et met la main sur l'un des deux meurtriers

Transcription du compte rendu du procès-verbal de témoignage, de l'enquête judiciaire et de l'audience des 15, 16, 17 et 18 mars 1853, rédigé le 12 avril 1855.

(Extraits)

"Des deux assassins un seul est présent, c'est l'accusé Maurer ; l'autre, Montagnon, vaincu par le remords, s'est soustrait par le suicide à la justice des hommes ; mais avant de comparaître devant la justice de Dieu il a voulu racheter son crime par des révélations qui devaient, dans sa pensée, préserver des innocents de soupçons injustes, et qui ont en définitive fait connaître à la justice le véritable nom des coupables."

C'est à ces révélations seules que Maurer doit sa comparution devant le jury. Traduit, le 13 août dernier devant la Cour d'assises du Haut-Rhin, la peine des travaux forcés à perpétuité avait été prononcée contre lui, mais la Cour suprême ayant cassé ce premier arrêt pour vices de forme.

Le procès a été renvoyé devant la Cour d'assises du Bas-Rhin.

Vu la longueur présumée des débats qui ont, en effet, duré quatre jours, l'adjonction de deux jurés supplémentaires a été ordonnée ; Me Dubois, procureur impérial, occupe le siège du ministère public. Me Yves, du barreau de Colmar, qui a porté la parole devant la Cour d'assises du Haut-Rhin, est assis au banc de la défense".

Après l'interrogatoire d'usage, le greffier donne lecture de l'acte d'accusation dont voici le contenu :

"Dans la journée du 7 mai 1853, entre six et sept heures du matin, Pierrette Cériate, âgée d'environ quarante ans, marchande colporteuse, son domestique, Jean Fontan, âgé de seize ans, et une jeune servante, Bernarde Guiraud, âgée de quinze ans, tous trois originaires d'Argut-Dessus, département de la Haute-Garonne, quittèrent le hameau de Mittlach, dépendant de la commune de Metzeral, au fond de la vallée de Munster, pour se rendre à Kruth, dans la vallée de St-Amarin, où ils avaient l'intention d'offrir en vente les différents articles de mercerie formant l'objet de leur négoce.

Pour arriver à Kruth, ils avaient à franchir une haute montagne qui sépare les deux vallées, et dont la base vient aboutir au hameau de Mittlach. Le chemin qu'ils avaient à parcourir s'élève à travers les bois jusqu'à un pâturage qui forme le point culminant de la montagne.

Ce pâturage s'étend de chaque côté sur la naissance de la pente des deux versants opposants, qui tous deux sont couverts de vastes forêts. La partie du pâturage qui regarde la vallée de Saint-Amarin est connue dans le pays sous la dénomination de Holthruck.

Il était près de onze heures du matin, quand Pierrette Cériale (Cerciate) et ses deux compagnons arrivèrent à ce point de leur route. Leur marche avait été ralentie par l'escarpement du chemin, par le poids du ballot de marchandises dont chacun d'eux était porteur et par plusieurs haltes auxquelles la fatigue les avait condamnée.

Lorsqu'ils eurent atteint le Holzruck, Pierrette Cériale s'assit un instant, tira de sa poche une bourse en cuir qui renfermait son argent et le compta. La bourse contenait une somme de 150 francs, à savoir 55 francs en pièces de 5 francs et le surplus en monnaie d'argent et en billon.

Au moment où l'on se remit en route pour descendre la montagne, Fontan devança ses compagnes d'une distance d'environ 150 à 200 mètres. Après avoir marché seul pendant quelques minutes, il s'arrêta et regarda derrière lui. Bernarde Guiraud était assise à quelques pas de la forêt, qui en cet endroit recommence à s'étendre sur un des cotés du pâturage dont elle est délimitée par un fossé.

Les déblais provenant du creusement de ce fossé forment sur les bords du bois une élévation factice, qui, aidée de la pente naturelle du terrain, ne permet point d'apercevoir du pâturage les personnes placées à une distance rapprochée de la forêt ; la jeune servante était occupée à nouer les cordons de ses souliers. Pierrette Cériate était arrêtée à côté d'elle ; Fontan s'assit à terre, le dos en partie tourné vers ses compagnes, attendant, pour continuer sur la route, que celles-ci se remissent en marche.

Il était à peine installé qu'il entendit sa maîtresse crier: " Jean, viens à mon secours! "

Se relevant à cet appel, il aperçut deux hommes armés de bâtons qui étaient sortis brusquement de la forêt. Ils étaient tous deux coiffés de casquettes noires à visières, vêtus de vestes rondes et de pantalons de couleur sombre. L'un d'eux se précipita sur Bernarde Guiraud et lui asséna sur la tête un coup de trique tellement violent, que la malheureuse s'affaissa sur elle-même sans plus faire aucun mouvement.

Pierrette Cériate s'était sauvée en jetant de grands cris. Dans sa fuite, elle se dirigeait vers Fontan; les deux assassins la poursuivaient. Frappé de consternation à cette vue, et se sentant trop faible pour résister à une pareille agression, au milieu d'une solitude qui ne permettait d'espérer aucun secours, Fontan se hâta de se débarrasser de son ballot de marchandises, se précipita vers le bas de la montagne, et courut tout d'une haleine jusqu'au village de Kruth, où il arrivait au moment où la cloche de l'église sonnait l'heure de midi.

Il fit aussitôt, aux autorités de cette commune, le récit de l'odieux attentat auquel il venait d'assister, et dont il paraissait redouter les conséquences avec les sentiments d'une profonde terreur. Bientôt, accompagné de l'adjoint au maire, de l'instituteur et de plusieurs hommes de la commune de Kruth, il retourna au Holtzruck.

Lorsqu'ils arrivèrent au pâturage, un horrible spectacle s'offrit à leurs regards. En travers du sentier tracé sur le Holtzruck, près de la forêt, et à deux cents mètres environ d'un chalet inhabité, gisait un premier cadavre, couché sur le dos : c'était celui de Pierrette Cériate ; la tête et la face étaient couvertes de blessures, les unes contuses, avec des désordres graves à l'intérieur, attestant que l'instrument qui les avait produites avait été mû avec une violence extrême et par derrière; les autres faites avec un instrument tranchant.

En plusieurs points, la peau était décollée de manière à laisser le périoste à nu. A la face antérieure et latérale gauche du cou apparaissait une plaie à bords régulièrement coupés, large, béante, laissant à découvert les muscles profonds du cou. Les mains sillonnées de coupures plus ou moins pénétrantes, les doigts fracturés, foulés, tordus en plusieurs endroits, le bonnet arraché, pendant sur la nuque, les cheveux en désordre, souillés de sang, et dans le pèle-mêle desquels on retrouvait des fragments de peigne, la main gauche énergiquement fermée, le pied droit, dans une forte extension, s'appuyant à plat contre le sol, comme si la victime avait fait des efforts pour se relever.

Tout dénotait que celle-ci n'avait succombé qu'après une longue lutte. La tête reposait dans une mare de sang. En remontant le chemin, l'herbe était foulée et couverte çà et là de flaques de sang. A onze mètres environ de la place où gisait le cadavre, on rencontrait des débris de peigne identiques à ceux retrouvés dans les cheveux de la victime.

De ces circonstances on devait conclure que la lutte avait commencé à cet endroit par un coup que Pierrette Cériate avait probablement reçu par derrière, au moment où elle se sauvait, et qui avait brisé son peigne. Alors la lutte avait continué au corps à corps ; on en suivait pour ainsi dire toutes les phases par les flaques de sang répandues sur le sol. Elle s'était prolongée jusqu'à l'endroit où la malheureuse femme avait enfin succombé, où, quelques heures plus tard, on retrouva son cadavre.

A 36 mètres au-dessus de ce premier cadavre, on en découvrit un second, caché dans le creux du chemin, les pieds tournés vers la base de la montagne.

C'était celui de Bernarde Guiraud ; la face était pâle, la figure n'exprimait pas de souffrance et ne présentait aucune blessure. Sur la tête ne se remarquaient d'autres traces de violences qu'une contusion de la base pariétale gauche avec dépression de la peau à son centre. L'autopsie a fait découvrir dans cette partie du crâne une fracture épouvantable à la suite de laquelle la mort a dû être instantanée.

Comme au premier cadavre, il apparaissait d'ailleurs au cou de celui-ci une plaie aux bords nettement coupés, large, profonde, béante. Seulement la mort ayant dû être la conséquence nécessaire et immédiate des coups qui avaient brisé la nuque, la blessure du cou constituait, de la part des assassins, un surcroît de précautions pour mieux assurer le silence des victimes.

En fouillant les cadavres, on constata que la bourse dont Pierrette Cériate était nantie et l'argent qui y était renfermé avaient disparu. Le vol était démontré, il avait été le but des assassins. Pierrette Cériate et sa compagne avaient succombé victimes d'une infâme cupidité." (A noter que le nom exact de Pierrette est Cerciate et non Ceriate).

La police judiciaire s'activa pour découvrir les auteurs du forfait et se livra aux investigations les plus actives. Tous les environs de Holtzruck furent explorés et fouillés. Tous les bûcherons qui, dans la journée du 7 mai, avaient travaillé dans les coupes les plus rapprochées du théâtre du crime ont été entendus. Mais toutes ces recherches restèrent infructueuses.

Dans la journée du 31 mai, un jeune homme de Kruth le nommé Joseph Meglin, trouva par hasard dans le fossé qui sépare le pâturage de la forêt, à 30 mètres environ de l'emplacement des crimes, une trique en bois de hêtre à laquelle adhéraient encore, au milieu de taches que l'on crut reconnaître pour du sang, quelques cheveux étant ceux de Pierrette Cériate. Plusieurs indices successifs semblaient devoir mettre les magistrats instructeurs sur les traces des coupables, mais, tous finirent par s'évanouir à la suite de scrupuleuses vérifications. Déjà l'impunité des assassins de cet exécrable forfait semblait assurée.

Vers la fin du mois de juillet 1853, un étrange et lugubre événement attira l'attention de la justice et imprimera à ses investigations une direction nouvelle.

Le 26 juillet 1853 : Suicide de François Antoine Montagnon

Durs (Urs) Muller sergent de police (garde champêtre) à Wildenstein et Vendelin Moritz, maître tisserand de Kruth, informent Jean Thiebault Specht, le maire de Kruth, qu'ils ont découvert la veille vers 7 heures du soir, un cadavre apparemment mort depuis plusieurs jours au canton Wildensteinerwald, forêt communale de Kruth, à 1 kilomètre, 700 hectomètres du village de Wildenstein. Ils ont reconnu l'identité du cadavre pendu à un hêtre, comme étant celui du bûcheron François Antoine Montagnon, âgé de 39 ans, en fuite. (REC Kruth).

Le 29 juillet, "le parquet de Belfort fut informé que le cadavre du nommé Antoine Montagnon, bûcheron à Wildenstein, venait d'être trouvé dans la forêt communale de Kruth, pendu à un arbre. L'autorité judiciaire se transporta aussitôt sur les lieux pour procéder à une enquête sur les faits qui venaient de lui être signalés. Ce suicide a permis d'apporter de nouveaux éléments et d'élucider l'affaire du Holzruck et de démasquer les auteurs des crimes. Avant de se donner la mort, Montagnon, pris de remords et qui avait sombré dans une grave dépression, avait fait des confidences à sa femme et à d'autres personnes en avouant être l'un des assassins. Lors de son audition, la femme de Montagnon, bien qu'elle fut soupçonnée de n'avoir pas tout dit, fit ces confidences devant le parquet, permettant d'arrêter Maurer qui avait toujours tout nié et continuera à nier".

Arrestation de Maurer et accusation. Extrait du compte-rendu :

"Début août, Maurer fut mis en état d'arrestation et soumis à un interrogatoire où il nie d'avoir participé au crime mis à sa charge, et invoque immédiatement un alibi ; il allègue que, dans la matinée de mai 1853, il n'avait, pas plus que Montagnon, quitté la forêt d'Oderen, d'où il déclare n'être parti que vers cinq heures du soir pour rentrer dans sa demeure à Mittlach.

Il maintient que, dans le cours de cette journée, Montagnon et lui ne s'étaient pas perdus de vue un seul instant. Toutefois, il s'empessa de modifier ces propos, lorsqu'il connut les révélations faites par Montagnon, et déclara alors qu'à la rigueur il était possible que ce dernier eût quitté la forêt sans qu'on eût remarqué une absence de courte durée, que, quant à lui, il n'avait point abandonné son travail avant l'heure de la retraite.

Ce moyen de justification semblait être difficilement détruit. Effectivement chaque bûcheron travaillant isolément sur un certain espace de terrain, ses allures peuvent dès lors échapper à l'attention de ses voisins. Une vérification péremptoire a démontré la fausseté de cette allégation : Il a été conduit sur les lieux, ainsi que les bûcherons qui avaient été invités à s'y rendre de leur côté et dont leurs déclarations l'incriminèrent à un si haut point.

En présence de ces témoins, il a dû indiquer lui-même l'emplacement que chaque bûcheron avait occupé dans la journée du 7 mai, mais il en était incapable. Les bûcherons n'ont pas entendu les cognées de Montagnon et Maurer de toute la journée. Maurer ne reparut dans la coupe qu'entre quatre et cinq heures de l'après-midi, quant à Montagnon, on ne le revit que le soir dans la hutte des bûcherons.

Leur penchant à la fainéantise et à la boisson était généralement connu. Aussi étrange qu'il paraisse au premier abord, cette absence peut cependant s'expliquer par les habitudes de ces deux bûcherons. Ils n'avaient ni l'un ni l'autre la réputation de se livrer à l'exercice de leur profession d'une manière assidue et suivie.

D'ailleurs, les samedis, les bûcherons rentrent ordinairement dans leur famille et quittent la forêt avant la chute du jour. Il est, dès lors, facile à comprendre qu'arrivés à la fin d'une semaine consacrée au travail, Montagnon et Maurer aient pris la résolution d'anticiper de quelques heures le moment du repos. Or, le chemin que Montagnon avait l'habitude de prendre lorsque, du parterre de la coupe, il retournait à Wildenstein, traverse le Holzruck. De ce point, Maurer pouvait, de son côté, gagner Mittlach.

Partis de la coupe vers neuf heures du matin, Maurer et Montagnon ont pu se trouver sur le Holtzruck avant l'arrivée des colporteuses, dont ils ont pu remarquer la présence dans cet endroit désert dès le moment où elles parurent sur le sommet de la montagne et même avant que Pierrette Cériate ne se fût assise pour compter son argent. S'embusquant derrière le fossé qui sépare le pâturage de la forêt, ils attendirent leurs victimes et se précipitèrent sur elles, dès qu'ils les eurent vues passer.

Les médecins chargés de procéder à l'autopsie des cadavres de Pierrette Cériate et Bernarde Guiraud ont constaté que les plaies contuses observées par eux sont le résultat de coups violents, portés avec un bâton ou un morceau de bois.

Cette constatation se trouve d'ailleurs confirmée par les déclarations du jeune Fontan. Quant aux blessures profondes qui se remarquaient sur le cou des victimes, les hommes de l'art ont reconnu que ces lésions doivent avoir été produites par un instrument tranchant pourvu d'une lame très acérée, tel qu'un rasoir. Or, Montagnon avait eu en sa possession un rasoir qu'il emportait habituellement à la forêt, et dont il devait être nanti au moment où il a quitté la coupe, afin de pouvoir s'en servir le lendemain à Wildenstein.

Vers cinq heures de l'après-midi, Maurer, de retour dans la coupe, s'approcha de Nicolas Dierstein et invita ce bûcheron à mettre fin à son travail, pour rentrer ensemble à Mittlach où ils sont tous deux domiciliés. Chemin faisant, Dierstein vit que son compagnon avait sur le visage de profondes égratignures, qui paraissaient toutes récentes. Trois jours après, l'entrepreneur de la coupe, le sieur Binder, remarqua, lui aussi, que Maurer était fortement égratigné. Enfin, dans la journée du 20 mai, on put encore observer des lésions de cette nature sur la figure de Maurer, lorsqu'il comparut devant M. le juge de paix du canton de Saint-Amarin. La cause de ces cicatrices a été pleinement dévoilée par les révélations de Montagnon, lorsqu'il s'écriait: "Il fallait arrêter l'égratigné !"

L'accusé a compris toute la gravité de cet indice. Il a soutenu n'avoir eu la figure écorchée que peu de jours avant sa comparution devant M. le juge de paix de Saint-Amarin, par l'effet d'un accident dans la forêt. Mais les déclarations de Binder et de Dierstein lui donnent sur ce point un démenti formel. Ce dernier témoin rapporte que Maurer lui a successivement fourni des explications contradictoires sur l'origine de ces égratignures. Une visite médico-légale à laquelle Maurer a été soumis lors de son arrestation a d'ailleurs fait reconnaître sur son corps de nombreuses cicatrices, dont la plupart, suivant l'homme de l'art, remontent à la même date que le crime.

L'accusé attribue ces plaies à des rixes, mais il est dans l'impossibilité de préciser à cet égard ni aucun fait ni aucune date.

Montagnon et Maurer ont dans l'après-dîner du 7 mai, changé de pantalon. En rentrant à Mittlach avec Dierstein, il portait sur l'épaule le pantalon dont il avait été vêtu le matin au moment de se mettre au travail. Ce vêtement, dont Maurer s'est immédiatement débarrassé en le donnant à son frère, et que la famille de l'accusé a vainement cherché à soustraire aux investigations de la justice, a été saisi à Mittlach, le 9 août 1853, par M. le juge de paix du canton de Munster. L'examen de cette pièce de conviction a fait reconnaître à ce magistrat qu'en plusieurs endroits l'étoffe avait subi un lavage, mais que, malgré cette opération, on y remarquait encore plusieurs taches paraissant être des taches de sang. Il a cherché à l'expliquer par des saignements de nez dont son frère souffrait. Maurer suivait avec un intérêt qui a été remarqué, les premières investigations de la justice au sujet de l'attentat du 7 mai. De vagues soupçons s'étaient élevés contre trois bûcherons qui travaillaient du côté de la vallée de Munster, dans une coupe rapprochée du théâtre du crime; Maurer cherchait à accréditer ces soupçons et répandait le bruit que la justice avait découvert les coupables".

Dans sa déposition devant M. le juge de Saint-Amarin, il essaya de réfuter les moyens de justification présentés par ces bûcherons, et rapporta notamment que l'un d'eux avait annoncé l'intention d'émigrer en Amérique, dès qu'il aurait pu se procurer une certaine somme d'argent.

Dans les derniers mois avant son arrestation, Maurer, qui n'avait d'autres moyens d'existence que le produit de son travail quotidien, se livra à de nombreuses dépenses de cabaret, à Kruth, à Wildenstein, à Odern, à Saint-Amarin, à Mittlach, dans les chalets.

Partout on le rencontre s'adonnant à la boisson et payant comptant. Le 1er juillet, il avait touché de l'entrepreneur de la coupe une somme de 26 francs. Le lendemain, dans un moment où il était ivre, il lui échappa un propos d'une haute gravité. Frappant sur la poche de son gilet, il dit à un nommé Siepherlen qu'il rencontra à Kruth: "J'ai encore de l'argent qui ne provient pas du sang !"

En présence de tous ces éléments de preuves, la culpabilité de Maurer ne saurait être révoquée en doute. En conséquence, est accusé, etc...

Cette lecture terminée, Maurer est interrogé par M. le président. Il répond à toutes les questions de l'honorable magistrat avec un sang-froid et une présence d'esprit qui révèlent en lui un caractère énergique et résolu ; il persiste à tout nier et appuie ses dénégations sur des explications d'une habileté peu commune parmi les gens de sa condition.

Quand on lui oppose les révélations de Montagnon : "Il était fou, répond-il, et la preuve c'est qu'il s'est pendu". Après cet interrogatoire, il est procédé à l'audition des témoins au nombre de soixante parmi lesquels la veuve Montagnon, qui est venue raconter les aveux qu'elle avait recueilli à plusieurs reprises de la bouche de son mari...

Me Dubois, procureur impérial, dans un réquisitoire énergique, a pesé sur toutes les charges de l'accusation dans de pareils actes, de rejeter toutes circonstances atténuantes. Me Yves, ancien procureur général à Colmar, a quant à lui déployé en faveur de Maurer toutes les ressources de son talent et son éloquence et a conclu en terminant au complet acquittement de son client.

"Après le résumé des débats fait par M. le président, les jurés sont entrés dans la salle de leurs délibérations, d'où le verdict de condamnation allait tomber, modifié par l'admission de circonstances atténuantes. Maurer a entendu sa condamnation aux travaux forcés à perpétuité avec le même sang froid que nous avons constaté en commençant, et qui ne s'est pas un instant démenti pendant le cours de ces longs débats".

Source: gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France. Moniteur des tribunaux civils, administratifs, criminels, de commerce et de paix.

Qui était Antoine Montagnon et Jean Maurer ?

François Antoine Montagnon est né à Wildenstein le 31 janvier 1814, au foyer du couple Jean Baptiste Montagnon, marchand de verre originaire de Giromagny et de Elisabeth Walsch, tisseuse journalière de Wildenstein. Il épouse le 7 novembre 1837 à Wildenstein, Madeleine Muller, la fille de Urs Muller, verrier à Wildenstein et de Gertrude Kapfer. Le couple aura cinq enfants dont la dernière, une fille prénommée Agathe, que Madeleine mettra au monde le 6 janvier 1853, six mois avant le suicide du père. Madeleine décède à Wildenstein le 17 juin 1892 à l'âge de 77 ans. A noter que le beau-frère du suicidé n'était que le verrier et sergent de police Urs Muller, le fils de Ursus Muller, un immigré suisse de Mumliswil dans le canton de Soleure.

Etrange hasard, François Antoine Montagnon avait une sœur prénommée Catherine qui épousa le 21 octobre 1835 Thomas Meyer, l'arrière-grand-père de Josephine Meyer-Staehly assassinée en juillet 1910 aux Kritters à Mittlach. De même Madeleine Muller, l'épouse de Montagnon, avait une sœur prénommée Marie Anne qui s'unit à Wildenstein avec Joseph Mettler, le frère de Jean Mettler condamné au bagne en 1832.

Jean Maurer dit Holtzbeinhansla

D'après les registres du bagne, Maurer Jean, bûcheron, célibataire, originaire de Mittlach annexe de Metzeral, serait né le 18 janvier 1818 au foyer de Jean Maurer et de Catherine Barbe Neff, de Mittlach. Or, aucun acte de naissance correspondant à cette date ne figure dans les registres d'état civil de Metzeral ni dans les communes voisines.

Pourtant trois naissances d'enfants de ce couple sont bien relevées dans le registre des naissances de Metzeral, dont un prénommé Jean, mais né le cinq décembre 1812. L'acte de mariage du 3 novembre 1836 de Maurer Jean note qu'il était âgé de 23 ans et dix mois, donc né en 1812 et fils du couple Jean Maurer - Catherine Neff. Son épouse, Decker Anne Marie était une fille de feu Jean Decker et Françoise Weigel. De ce couple Maurer Jean - Decker Anne Marie naîtront sept enfants et curieusement le père est rédigé sous le prénom de Nicolas et non de Jean. Or le prénom de Nicolas ou Jean Nicolas est inexistant ou en tout cas introuvable dans les naissances des enfants du couple Maurer Jean - Neff Catherine.

Toutefois, lors de son décès en 1880 ce Jean est enregistré sous : Johann Niklaus, (Jean Nicolas) époux de la décédée Anne Marie née Decker.

253

BAGNE de Toulon. Le nommé Maurer Jean.

EXTRAIT
DES
MATRICULES DES CHIOURMES.

4117.

immatriculé sous le n° 7667, fils de Jean
et de Catherine Hoff
né à Metzeral, le 13 Janv 1818, arrondissement de Colmar
département du haut Rhin, âgé de 37 ans, domicilié
au même lieu, arrondissement d'ici
département d'ici; ayant exercé, avant son arrivée au
bagne, la profession de Bucheron
condamné à Strasbourg le 18 Mars 1855 par la cour d'assises du
Bas Rhin, pour avoir le 17 Mai 1853 sur le territoire de la Commune de Metzeral
(haut Rhin) commis sur un chemin public et avec armes, un vol qui a
été accompagné de deux homicides volontaires commis avec préméditation
en plein jour à la peine des travaux forcés à perpétuité.
Le Pourvoi en cassation a été rejeté le 12 Avril 1855
arrivé au bagne le 14 Septembre 1855.

Signalement
AU MOMENT DE LA SORTIE DU BAGNE.

Taille d'un mètre 50 - millim.
Cheveux bruns
Sourcils châtain clair
Front haut
Yeux gris
Nes droite
Bouche grosse
Menton ronde
Barbe brune
Visage ovale
Teint ordinaire
Signes particuliers. Diverses verrues
sur l'estomac - traces de
vaccins aux bras.

DIVERS RENSEIGNEMENTS.

Célibataire.

Détaché de la chaîne, le 8 Novembre 1855 et embarqué
pour la Guyane à bord de la frégate l'Erigone
ordre de M. Le Préfet Maritime en date du 6 Novembre 1855.

Extrait des matricules des chiourmes de Toulon. (A.N.O.M)

Extraits des matricules des chiourmes (Galères) du bague de Toulon : Jean Maurer fut condamné à Strasbourg le (dimanche) 18 mars 1855 par la cour d'assise du Bas Rhin, pour les crimes que nous avons évoqués. Le pourvoi en cassation lui a été rejeté le 12 avril 1855.

Il arrive au bague de Toulon le (vendredi) 14 septembre 1855. Il est détaché des chaînes le 8 novembre 1855 et embarqué à bord de la frégate l'Erigone en destination de la Guyane. Il arrive au bague à Sainte Marie en Guyane, le 2 janvier 1856, numéro de matricule 4117. Sainte Marie était un pénitencier à vocation agricole établi sur la rivière Comte à Cacao en Guyane aux conditions extrêmement sévères. Créé en juillet 1854, il fut fermé en 1863.

Sur la fiche de renseignements du bague il est noté qu'avant sa condamnation Jean Maurer est sans fortune, adonné à la boisson et n'aimait pas le travail. De petite taille, 1.52m, barbe brune, le front haut et une grosse bouche sur un visage ovale au teint ordinaire. Il avait diverses verrues sur l'estomac et portait des traces de vaccins au bras. (Archive Nationales d'Outre Mer FR COL H 323). Le maire de la commune de Metzeral l'a décrit comme très rusé et capable de tout. Toutefois sa conduite est bonne depuis son arrestation, et il est noté qu'il savait lire et écrire imparfaitement l'allemand. Il décède le 28 mai 1856 à huit heures du matin.

L'acte de décès établi par l'état civil du service administratif de Sainte Marie en Guyane, est transmis par le Ministère de la Marine des colonies au maire Jean Spenle de Metzeral qui l'a retranscrite intégralement le 23 octobre 1856. (R.E.C par la mairie de Metzeral).

Un peu d'histoire...

La vie à Mittlach sous la cohabitation française en 1917

Par Rémy Jaeglé

Le 20 avril 1915, les soldats français arrivent à Mitlach et le resteront jusqu'à la fin de la guerre.

Si l'article paru dans le dernier bulletin municipal témoignait de cette cohabitation pas toujours facile à Mittlach en 1916, je vous propose dans cette édition la vie à Mittlach en 1917.

Pour rappel, Mittlach était placé sous l'administration des militaires de St-Amarin. Le Maire de l'époque, Mr Neff Mathias, et le lieutenant de 3ème classe Junod, échangent régulièrement avec les supérieurs basés à St-Amarin. Cette riche correspondance permet aujourd'hui de vous relater, à travers de nombreuses anecdotes, le quotidien des habitants de Mittlach en 1917.

OBLIGATION DE PORTER LE MASQUE À GAZ POUR TOUS

Suite à un bombardement d'obus à gaz asphyxiants, les habitants ne devront pas quitter leur maison sans se munir de leurs masques à gaz. Aussi, les enfants de l'école, formés par leur instituteur Ramier et les sœurs enseignantes (Sœur Régis et Sœur Luitgarde), doivent pouvoir se servir des masques à gaz.

Mittlach, le 20 avril 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'hier matin vers 11h1/2 les Allemands ont lancé une cinquantaine d'obus à gaz asphyxiants au lieu-dit Giesenbach (le Giesenbachrunz) à environ 300 mètres du Schiessloch. La plupart des obus, dont la chute a été amortie par la neige, n'ont pas éclaté et il n'y a eu aucun dégât.

J'ai fait alerter la population immédiatement et lui ai fait savoir qu'aucun habitant ne doit quitter sa maison sans se munir de son masque.

Le Caporal Castiaux – surveillant des ouvriers – l'instituteur Ramier et les Sœurs se rendront compte si les ouvriers et les enfants d'école savent se servir des masques.

Le Maire : Neff



**Essai de masque à gaz
à la maison forestière
du Schiessloch**

LE MANQUE DE POMMES DE TERRE

À Mittlach, on manque de pommes de terre. La population demande à pouvoir utiliser le fumier des mulets pour intensifier les récoltes.

Mittlach, le 20 avril 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous rendre compte que plusieurs familles ont défriché en vue d'intensifier la plantation de pommes de terre, des terres incultes depuis quelques années.

Il serait donc nécessaire que ces terres soient fumées, mais comme les attelages font complètement défaut, 2 vieux chevaux qui ont fort à faire avec le ravitaillement n'existent seulement dans le village.

Beaucoup d'habitants sont venus me demander si je ne pouvais pas leur faire obtenir un attelage militaire pour transporter le fumier.

Je me suis à cet effet adressé à Mr le Médecin-chef de l'Ambulance 301, supposant qu'il lui serait facile de rendre ce service à la population, puisqu'il dispose d'une cinquantaine de mulets, dont une douzaine seulement sont attelés par jour.

Je supposais également que Mr le Médecin-chef allait prendre en considération les dangers – maladies contagieuses, etc. – qu'il y a à laisser pendant les chaleurs, des amas de fumier à proximité des habitations.

J'ai essuyé un refus catégorique.

L'an passé – en plein été – un détachement de 80 hommes environ du G.B.C. (Groupement des Brancardiers de Corps) était cantonné dans le village pour assainir le cantonnement.

La saison étant avancée, on ne pouvait étendre le fumier ni sur les prés, ni sur les champs et on a dû, pour le faire disparaître, creuser d'énormes fosses, souvent au milieu de champs cultivés, pour l'enfouir.

Cette année, j'ai organisé un service de propreté – un tombereau passe deux fois par semaine dans le village – il existe donc par ce fait moins de détritiques que l'an dernier.

Le fumier amoncelé dans le courant de ce long hiver pourrait être employé sur les prés et sur les champs, au lieu d'être enfoui.

J'ai rendu compte au Commandant d'Armes actuel de cet état de choses, mais comme il compte quitter Mittlach dans deux ou trois jours, il m'a conseillé de m'adresser à vous pour que des ordres venant de la division soient donnés ou au service de santé ou à une autre unité.

J'ai donc l'honneur de vous prier de bien vouloir intervenir dans cette question fort urgente et espère qu'il vous sera possible de nous procurer les attelages nécessaires.

Le Maire : Neff

3 jours plus tard, la demande semble avoir abouti, au vu de la commande supplémentaire de pommes de terre.

Mittlach, le 23 avril 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous confirmer mon message téléphoné du 14 courant, demandant encore 1000 kg de pommes de terre pour ensemencement. Dans un récent entretien téléphonique, Mr Audrieux me fait savoir qu'il ne fallait guère compter pouvoir obtenir la quantité de pommes de terre demandée. C'est pour cette raison que je viens vous prier de bien vouloir nous faire demander environ 2000 kg de pommes de terre à l'intendance.

Je compte trouver parmi ces pommes de terre suffisamment de tubercules pour ensemercer le restant des terres préparées. Comme d'autre part les légumes ainsi que la viande font complètement défaut, et que le transport des denrées venant de la vallée (la vallée de Thann) est rendu très difficile par le mauvais temps persistant, la population de Mittlach a un grand besoin d'être pourvue de pommes de terre.

Pour le Maire : Junod

15 jours plus tard, les pommes de terre ne sont toujours pas livrées.

Mittlach, le 8 mai 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous confirmer notre entretien téléphonique du 6 courant.

Les conditions de livraison des semences de pomme de terre ont été publiées ce même jour et la quantité demandée par les intéressés s'élève à 1500 kg.

Comme les terres sont prêtes et que la saison de plantation est déjà avancée, je vous serais très reconnaissant, si vous pouviez activer la livraison des dites pommes de terre.

Junod

9 jours plus tard, le 17 mai 1917, enfin les semences de pommes de terre sont là, mais le jour suivant, le 18 mai 1917, réclamations, il en manque 200 kg.

Mittlach, le 18 mai 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'après vérification de l'envoi de pommes de terre, un manquement de 200 kg a été constaté, c'est-à-dire sur la quantité de 1500 kg à livrer par l'intendance, il ne m'est parvenu que 1300 kg, brut, toiles pesées.

Contrairement à votre message N° 9, le transport de Boussat (le camp Boussat se trouvait au Breitfirst et était ravitaillé par un câble téléphérique depuis Kruth) à Mittlach n'a pu se faire par l'intendance, le magasin de Mittlach se ravitaillant depuis quelque temps par la gare de la Wormsa. (La gare de la Wormsa était l'arrivée du téléphérique qui passait par le Hohneck.)

Je suis moi-même allé à Boussat accompagnant la voiture civile et ai, après avoir relevé le nombre de 30 sacs (à l'époque, les sacs contenaient 50 kg, ce qui fait 30 sacs x 50 kg = 1500 kg) - le poids ne pouvant être vérifié à Boussat faute de bascule - pris livraison du chargement. Certains que pendant le voyage de Boussat à Mittlach, aucun coulage (perte due au gaspillage ou au vol) n'a pu se produire, je viens vous prier de bien vouloir prévenir l'intendance.

Les sacs vides vous seront retournés à la prochaine occasion. La liste des bénéficiaires se trouve jointe à la présente.

Le Maire : Neff



Une villageoise et un soldat à Mittlach en 1917

En juillet 1917, certains champs de pommes de terre ont une maladie, mais il est trop tard pour les traiter au sulfate.

Mittlach, le 26 juillet 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre circulaire du 18 courant. Après avoir inspecté les différents champs de pommes de terre, la maladie a été également constatée dans trois endroits seulement.

Étant donné que les tubercules sont formés et que les herbes ne tarderont pas à se faner, je considère qu'il est trop tard pour combattre la maladie.

Les plants plantés en dernier lieu sont en fleurs et ne réagiront plus au traitement par le sulfate.

Le Maire : Neff

Le 30 août 1917, Monsieur le Maire écrit une lettre de réclamation pour des vols de pommes de terre. Un contrat avait été lié, puisque les semences ont été payées par l'intendance, elle se réserve la moitié de la récolte.

Mittlach, le 30 août 1917

Le Maire de Mittlach à Monsieur le Commandant Desvallières

Commandant d'armes de Mittlach

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que différentes plaintes me sont parvenues, formulées par mes administrés, ayant pour objet le vol par la troupe de pommes de terre. Ces vols se multiplient et aujourd'hui encore, on me signale des dévastations de champs de pommes de terre à Schiessloch, à l'Erbersch et à Mittlach le Haut.

Ces faits sont d'autant plus regrettables qu'ils frappent indirectement l'autorité militaire, dans ce cas l'Intendance, par le fait qu'un engagement a été pris avec elle. Ayant fourni les semences, elle se réserve la moitié de la récolte et réquisitionnera l'autre moitié.

Le mauvais temps persistant rendra les conditions du contrat avec l'Intendance extrêmement dures pour les civils qui se sont liés – c'est la majorité des habitants du village.

Vous me voyez donc obligé de vous demander de bien vouloir prendre des mesures pour empêcher le renouvellement de faits semblables dans l'intérêt aussi bien de l'Intendance que dans celui des civils.

Respectueusement, le Maire, Neff.

LE VILLAGE MANQUE DE PÂTURAGES

La boucherie située au Haut-Mittlach, près du Troeselrunz (ou Tresselrünz), a besoin de prés pour le bétail.

Ci-après une photo du pré de la Trasselmatt, situé près de la "Metzig" annotée *Mittlach sud (le Haut-Mittlach) 14 juillet 1915, le 27e chasseur (le 27e bataillon de chasseurs alpins).*



Mittlach, le 4 Mai 1917

Monsieur le Lieutenant Jeanmaire, Officier Gestionnaire B.C.E.F. à Mittlach

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai été mis au courant, de votre demande concernant un pré pour le bétail du parc de boucherie, par Mr Junod.

La répartition de la totalité des prés étant faite, il m'est difficile de vous donner satisfaction, je préfère soumettre la question au Conseil municipal qui se réunira dimanche prochain, 6 courant, pour délibérer plusieurs questions ayant trait aux prés et pâturages.

Je vous prie donc de bien vouloir m'adresser ladite demande par écrit et de m'indiquer exactement, si possible, quelle partie des prés vous serait nécessaire.

Agréez, mon Lieutenant, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire : Neff

Les fermes sur les hauteurs sont détruites, il n'y a plus de place pour le bétail dans le village. Le maire demande à exploiter les fermes du côté vosgien, il ne manque pas d'arguments.

Ci-après, une photo de la ferme du Kerbholz.



Mittlach, le 28 mai 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous soumettre, conformément à votre demande et comme suite à ma lettre du 12 courant, un croquis de carte sur lequel j'ai porté les différents pâturages nous intéressant – en couleur verte – et les fermes – en couleur rouge.

Les fermes du Köepfle et Kerbholz, à proximité du village, appartiennent à deux propriétaires de Mittlach et ont été exploitées en 1915, on peut y loger 40 bêtes environ. Le nombre total du troupeau dépasse 70 bêtes et une troisième ferme est nécessaire, elle devra contenir au moins 30 bêtes.

Les fermes du Kastelberg, de Pferrey, de Rothenbach, de Steinwasen ont été incendiées et ne peuvent pas être aménagées maintenant. Il faudrait qu'on ait recours aux pâturages situés au-delà de l'ancienne frontière, à Firstmiss, à Breitsous (Breitzhousen) ou à Schmalgout (Schmargult).

La première propriété, Firstmiss, appartient à un propriétaire de Muhlbach, les deux autres, Breitsous et Schmalgout sont à la commune de La Bresse, mais étaient louées par le fermier Jean Neff de Mittlach, pendant de longues années.

La ferme du Herrenberg présente également de l'intérêt, quoique en mauvais état elle pourrait être aménagée avec un peu de matériaux, mais je crois savoir que la commune de Kruth, qui en est la propriétaire, viendra l'exploiter elle-même.

Dans notre entretien de samedi courant, Mr l'Intendant Jeanmaire m'a fait savoir qu'il lui fallait, par suite du manque complet de foin, malgré le pré accordé l'année dernière, encore un nouveau pré pour le parc à bétail.

Soucieux de rendre service au détachement de Mittlach, j'ai désigné hier un nouveau terrain de 2 hectares environ, de sorte que la superficie totale du pré cédé atteint 5 hectares – 5 hectares des meilleurs prés à faucher constituant une sensible restriction pour la population.

Le fait que les unités ne touchent qu'un kilo de foin par jour et par tête oblige les commandants de faire mettre les animaux au pré. Cela se produit à proximité des écuries dans les prés qui seraient à faucher et que de cette façon sont abîmés à bref délai. 800 chevaux et mulets doivent être nourris pour la moitié de la ration provenant des ressources locales.

Il m'est dans ces conditions impossible de faire respecter les biens de mes administrés et l'installation d'un troupeau dans une des fermes ci-dessus proposées devient une nécessité.

Une autre raison me fait encore diriger votre attention sur l'importance de la question ; c'est la menace d'une attaque par gaz asphyxiant ou par nappes de gaz ou par obus à gaz.

Les deux parties du village Schiessloch et Schmelz, surtout, peuvent en raison de leur situation dans le fond de la vallée être facilement atteintes, il en résulterait une perte certaine de 50 % des animaux, qui lamentablement périraient dans les étables.

Les hauteurs présentent à ce point de vue là une absolue sécurité.

Je tiens enfin à vous assurer des bons sentiments de la prudence et du dévouement de ceux que je désignerais à séjourner sur les hauteurs et vous donne la garantie qu'il n'existe au point de vue militaire et sécurité nationale aucun danger.

Le Maire : Neff



Mittlach, le 4 juin 1917

Monsieur le Commandant Desvallière, Commandant d'armes à Mittlach

J'ai l'honneur, en exécution de la note que vous avez bien voulu me donner en communication, de vous rendre compte que l'établissement d'une liste exacte des prairies disponibles est subordonné à l'autorisation demandée par moi et adressée à Mr le Capitaine-Administrateur à la date du 28 mai en vue de séjourner durant la belle saison avec 2 troupeaux dans les pâturages situés au Koepfle, Kerbholz et à la Wormsa.

En raison du nombre considérable de bestiaux – environ 200 bêtes – la totalité des prés existant dans les deux vallées de la grande Fecht, y compris Pfuhlwasen et le petit Kerbholz, et de la Kolben-Fecht est indispensable à la population. À la suite de la cession à l'Intendance – parc à bétail – d'une prairie de 5 hectares environ les habitants de Mittlach se voient forcés d'exploiter le pâturage de Tagweidle-Kastelberg.

Il reste donc, si l'autorisation est accordée, à l'arrière de Mittlach 3 prairies, le Herrenberg, le Widenbach et le Steinwasen, situé dans les environs du col de Huss et couvrant environ 12 hectares.

Quant aux prairies de la crête du Rothenbach, Rheinkopf et du versant ouest du Hohneck-Kastelberg avec les fermes de Firstmiss, de Breitzousen et de Schmalgoute (Schmargult) elles dépassent 25 hectares, dont 10 en pré à faucher et 15 en pâturages. Dans le cas de refus à ma demande, les habitants auraient besoin de la récolte du Widenbach et d'une partie de Steinwasen.

Quant aux prés situés en avant de Mittlach, sur le ban de Metzeral – le ruisseau du Giessenbach forme limite de ban - la question a été déjà soumise directement à Mr l'Intendant Bouquion. Junod

Mittlach, le 26 Juillet 1917

Quant à l'interdiction de ne pas laisser paître le bétail, surtout les chèvres en forêt, je la fais porter à la connaissance de mes administrés. Le Maire : Neff



La ferme Neff, au fond de l'Erbersch, en 1917

INQUIÉTUDE QUANT AUX FRAIS D'HOSPITALISATION

Pour les plus pauvres de Mittlach, se pose la question, comment payer les frais d'hospitalisation à Oderen ?

Une assurance ou la sécurité sociale, qui couvrirait ces frais, n'existait pas encore, c'est la commune qui prenait la somme en charge pour les plus démunis.

Une journée à l'hôpital d'Oderen était facturée 3 francs, alors que la moyenne était de 2 francs à 2.50 francs.

Mittlach, le 24 mai 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 17 courant, concernant les frais d'hospitalisation de la veuve Maeder. L'hôpital d'Oderen m'envoie aujourd'hui

1) La facture demandée – Veuve Maeder – s'élevant à 200 francs en comptant 3 francs par journée d'hôpital, (le taux, habituellement, est de 2 francs à 2,50 francs), paraît excessif, en raison surtout que la dite personne a séjourné durant un mois environ à l'hôpital, quoi que guérie, elle s'est rendue utile et a été occupée à des travaux de ménage durant ce mois étant dans l'impossibilité de traverser la crête de Boussat à cette époque. (traverser la crête de Boussat veut dire traverser le camp Boussat qui se trouvait au Breitfirst.)

Doit-elle par conséquence être considérée comme malade pour toute la durée de son séjour à Oderen ? Complètement à la charge de la commune, ne touchant ni allocation, ni autre secours, elle se trouve dans l'incapacité de payer, ne serait-ce le moindre acompte.

2) La facture – Catherine Heuacker – s'élevant à 40 francs. Cette personne est également insolvable.

3) La facture – Émile Jaeglé – s'élevant à 176 francs, jusqu'au 30 avril, le malade est toujours à Oderen et son état ne permet pas son voyage à Mittlach. Monsieur le Docteur Kern avait eu l'intention de le faire soigner dans un établissement de l'intérieur, mais a dû renoncer à ce projet. Depuis, le malade, âgé de 8 ans, est en traitement à Oderen. Ces parents – le père est amputé d'une jambe, la mère souffre de rhumatisme, sont incapables de faire face aux dépenses occasionnées par l'hospitalisation de leur enfant, ayant de la peine à subvenir aux besoins des 5 enfants donc 3 vont encore à l'école. (1)

1) Il s'agit de la famille que l'on surnommait "les Hafalla" qui habitait au Haut-Mittlach, dans la maison du "Helsa Bein Bonckel" aujourd'hui disparue, et qui était située au-dessus de celle d'Éric Lang.

Le père, Jaeglé Jean "d'r Hafalla" (1866-1926), 51 ans, invalide, avait une jambe de bois.

La mère Dierstein Barbe "Hansa Seps Meidla" (1873-1958), 44 ans, souffrait de rhumatisme.

Les deux enfants les plus âgés étaient enrôlés à la guerre 14/18.

- Jaeglé Joseph "d'r Hafalla Seppi" (1897- ?), 20 ans, et

- Jaeglé Mathieu "d'r Hafalla Månthis" (1898- ?), 19 ans, qui se maria avec Weigel Marie.

Les 5 enfants encore à charge sont :

Jaeglé Rosalie "di Bäch Rose" (1900-1985), 17 ans, qui se maria une première fois en 1920 avec Bato Émile, puis une seconde fois en 1940 avec Lang Georges

Jaeglé Albert "d'r Hafalla Berry" (1901- ?), 16 ans

Jaeglé Barbe "di Hafalla Bån" (1903- ?), 14 ans, qui se maria en 1931 avec Bato Léon, le fils de Kånshper Gläis

Jaeglé Aloyse "d'r Ànlissi" (1912-1960), 5 ans et

Jaeglé Alfred "d'r Hafalla Freddy" (1914-1951), 3 ans

Jaeglé Émile, surnommé "d'r Milou" (1908-1967), 8 ans, était l'hospitalisé d'Oderen.

Pour l'instant, le crédit de 500 francs, voté pour les frais d'hospitalisation se trouve déjà dépassé. Je me permets donc d'avoir recours à vous, pour vous demander de quelle façon la question peut être tranchée.

Le Maire : Neff

LE PRESBYTÈRE EST MENACÉ DE PILLAGE

Pour sauver le presbytère du pillage, le Lieutenant Junod propose d'y installer un foyer pour les soldats.



Ce foyer ne verra jamais le jour, puisque les militaires décidèrent de construire un poste de réconfort dans la cour de l'école

Mittlach, le 11 août 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur, en réponse à votre lettre du 3 courant, de vous confirmer ce que j'avais proposé à Mr Monnier. Le Curé, voulant profiter de l'absence de troupe, avait manifesté le désir de s'installer au Presbytère.

Aujourd'hui, au retour de son voyage de la vallée, il me dit renoncer à son projet, ayant la perspective de quitter Mittlach sous peu. – Voilà la raison pour laquelle vous n'avez pas eu de réponse plutôt. – Moi-même, j'ai profité de la non-occupation du Presbytère pour déménager le mobilier. Avec le continuel changement de troupes, la surveillance m'était devenue difficile, et même impossible, malgré mes recommandations soit à Messieurs les Majors, soit aux caporaux Infirmiers occupants le presbytère

J'ai trouvé à ma rentrée de ma dernière permission, un tel désordre dans la maison que je n'ai pas hésité à déménager les meubles qui y restaient, pour les sauver du pillage.

L'ambulance qui, à différentes reprises, m'avait demandé quelques objets, le Curé, les sœurs d'École, les gendarmes, ont une grande partie du mobilier en consigne et se charge de l'entretenir.

Le Presbytère se trouve donc être vide et il serait, à mon avis, le seul bâtiment approprié à l'installation du foyer du soldat.

L'aménagement est simple et ne nécessiterait que quelques petites réparations, des tables, des bancs, des rayons, un ou deux poêles, l'éclairage électrique, qui en accord avec Mr le Médecin-chef pourrait facilement être adapté au réseau existant, et trois paires de rideaux pour masquer la lumière.

Reconnaissant l'utilité d'une pareille organisation, je ferai mon possible pour faciliter l'installation du foyer et vous prie de bien vouloir dire à Mr Monnier (1) que je me mets à son entière disposition.

Respectueusement, Junod

**1) Édouard Henri Monnier (1871/1941) Aumônier protestant de la 66e division d'infanterie
Pasteur, Doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris
Présent à Mittlach du 8 août au 4 octobre 1915 et du 5 mars à fin août 1917.**

Sources : archives départementales de l'Hérault, Pierres vives, archives en ligne, guerre 1914-1918, Mittlach.

LA PHARMACIE RÉSERVÉE AUX CIVILS

Mittlach, le 23 août 1917

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin

J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai eu aujourd'hui un entretien avec Mr le Médecin-chef de l'Ambulance alpine, concernant les soins à donner aux malades civils. Le Docteur Faussié m'a déclaré qu'il ne dispose pas des médicaments nécessaires, surtout pour les maladies de femmes et d'enfants, non prévus dans la nomenclature des produits pharmaceutiques pour les ambulances du front, et me prie de vous faire connaître qu'il tiendrait avoir à sa disposition les produits portés sur la liste ci-jointe.

J'avais eu l'intention d'installer l'an passé une petite pharmacie pour l'usage des habitants, mais l'affaire n'a pas eu de suite, Mr le Docteur Duchet-Suchaux (médecin-chef du 25 janvier 1916 au 15 août 1916) m'ayant déclaré qu'il préférerait demander au fur et à mesure des besoins les médicaments nécessaires que je ferais venir de la pharmacie de Wesserling par l'adjoint Staehly.

Le Docteur Faussié par contre désirerait avoir les produits en question sous la main et me charge à cet effet de vous soumettre le relevé ci-contre.

Il y aurait donc bien, à mon avis, de faire voter un crédit de 100 à 150 francs par le Conseil municipal pour l'achat des divers produits pharmaceutiques.

Une autre question qui également a trait aux soins à donner aux malades, et pour cause. Quelques personnes, qui sont anémiques ou convalescentes, auraient besoin de consommer de la viande comme fortifiant. Or, en dehors des têtes distribuées par l'Intendance, aucune viande ne peut être achetée par les habitants. Le Docteur Faussié vous prie en conséquence de bien vouloir intervenir auprès de l'Intendance pour qu'il soit délivré de la viande aux malades contre bon signé de lui ou un de ses majors de l'Ambulance par le magasin de distribution de Mittlach.

Quant au règlement, je me permets de vous proposer le procédé employé par le personnel des écoles (y compris Mr le Curé), c'est-à-dire toucher sur carnet à titre remboursable les quantités de viande portées sur le bon et les faire régler à la fin de chaque mois.

Médicaments demandés par Mr le Médecin chef de l'ambulance alpine 301 pour l'usage des habitants de Mittlach

Kg

0.100 Glycérophosphate de chaux pulvérisé (du calcium)

0.100 Phosphate tricalcique (du calcium)

0.250 Teinture d'iode (antiseptique et antifongique)

0.050 Fer réduit par l'hydrogène

0.100 Rhubarbe pulvérisée (utilisé comme laxatif)

0.100 Bi phosphate de chaux

0.250 Extrait pour sirop antiscorbutique (à cause du manque de vitamine C)

0.050 Extrait fluide de quinquina (contre la fièvre)

0.050 Extrait fluide de kola (tonique)

0.050 Extrait fluide de cola (contre la douleur)

100 Capsules de créosote (contre la toux)

10 kg Farine de lin (pour faire des cataplasmes)

1kg Farine de moutarde

*Mittlach, 23 août 1917
pour copie conforme
Junod*

Tous mes remerciements à Mme Stapfer Geneviève de Mittlach, préparatrice en pharmacie à la retraite, pour la lecture et les explications de cette liste de médicaments.

L'ALCOOL DE GENTIANE

Depuis toujours, les hommes de Mittlach raffolaient de l'alcool de gentiane, reconnu pour ses vertus digestives et toniques.

Ils n'hésitaient pas, en automne, à se rendre sur les chaumes pour déterrer ces fameuses racines, quitte à les voler sur des terres qui ne leur appartenaient pas.

Dans les déclarations qui suivent, nous apprenons, que selon une certaine coutume, le voleur pris en flagrant délit, devait céder la moitié de sa récolte au propriétaire du terrain.

Voici une enquête de police pour vols de gentiane au Schweisel, concernant quatre habitants de Mittlach, Jaeglé Nicolas, Dierstein Mathieu, Neff Nicolas et Decker Joseph.

Accusés de vols, tous se défendent, qui dit la vérité ?

Mittlach, le 5 octobre 1917.

Monsieur le Capitaine Henry Poulet, administrateur du Territoire de Thann à Saint-Amarin.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 17 septembre et de vous rendre compte que je me suis entretenu des faits reprochés à mes administrés par Mr Séverin Grunenwald (1) de Kruth.

Ci-joint, vous trouvez les déclarations textuelles faites et signées par Messieurs

Jaeglé Nicolas

Dierstein Mathias Neff

Neff Nicolas

Decker Joseph

Le Maire : Neff.

1) Grunenwald Severin de Kruth n'était pas en parenté avec Mme Grunenwald Marie-Thérèse (1928-2016), mariée avec Dierstein Albert de Mittlach.

En effet, le père de Grunenwald Thérèse, lui aussi originaire de Kruth, s'appelait Louis et son grand-père Conrad.

Voici les différentes déclarations :

Déclaration de Jaeglé Nicolas, 51 ans, domicilié à Mittlach, N°57

Parti le lundi 16 septembre à la recherche de racine de gentiane, avec mon compagnon Dierstein Mathieu, nous traversions la propriété de Mr Grunenwald, sans toucher aux racines de son pré et y firent une courte halte, pour déjeuner, quand Mr Grunenwald fils nous aborda, en disant que nous devons quitter immédiatement le pâturage et en nous accusant de lui avoir volé son bien. Afin d'éviter une discussion inutile, nous nous préparions à partir, quand le fils Grunenwald nous invita à extraire de la gentiane sur la propriété de son père, à condition de partager la récolte avec lui à la fin de la journée. Il nous paraît plus avantageux de ne pas accepter la proposition et, sans délai, nous quittions le pâturage.

Fait à Mittlach, le...octobre 1917

Jaeglé Nicolas (1866-1943), surnommé "d'r Kopala", habitait le Haut-Mittlach, dans la maison actuelle de la famille de Jaeglé Michaël.

Il était le père de :

Jaeglé Nicolas "d'r Kopa Gläis" né en 1886 et marié avec "di Decker Meye"

Jaeglé Charles "d'r Kopa Kånrl" né en 1893, le père de "Kopa Marguerite"

Jaeglé Jean "d'r Kopa Schang" né en 1895, marié avec "di Büas Cath" et père de "Kopa Béri"

Jaeglé Martin "d'r Kopa Martla" né en 1901, le père d'Adèle

Jaeglé Salomé "di Kopa Salm" née en 1904, mariée avec Auer Jean "d'r Kalvala"

Jaeglé Marie "di Kopa Meye" née en 1905, mariée avec Deiss Henri.

Déclarations de Dierstein Mathias Neff, 29 ans, domicilié à Mittlach N° 83

Je n'ai fait que traverser, avec mon compagnon Jaeglé Nicolas, le pâturage de Schweisel, sans extraire aucune racine sur la propriété de Grunenwald. Assis et en train de casser la croûte, il pouvait être 9 heures et demi du matin du lundi 10 septembre 1917 lorsque le fils de Grunenwald nous aborda en nous disant d'évacuer sa propriété sur le champ et nous accusant de lui avoir volé ses racines de gentiane.

Nous nous levâmes pour partir et il allait partir lui-même, quand revenant sur ses pas, il nous autorisa à extraire de la gentiane sur sa propriété à condition de lui céder la moitié.

Nous crûmes plus avantageux de n'en rien faire, et nous évacuâmes de suite sa propriété.

Faite à Mittlach, le Octobre 1917.

Dierstein Mathieu, né en 1889, était marié avec Neff Anne-Marie et habitait au Haut-Mittlach, où habitent actuellement Mr et Mme Dierstein Jean-Martin.

Déclaration de Neff Nicolas, 27 ans domicilié à Mittlach, N° 126

Le lundi 10 septembre, je me suis rendu au pâturage de Firtsmiss et Schweisel pour faire ma récolte de racine de gentiane, Joseph Decker, mon compagnon m'accompagnait. Arrivés vers les 8 heures à Schweisel, nous étions en train d'enlever des racines, non sans avoir eu soin de combler les trous, contrairement à la déposition, quand vers les 9 heures et demi, nous vîmes venir le propriétaire Severin Grunenwald, son fils le suivait. Après s'être entretenue quelques instants avec mon compagnon Joseph Decker, qui se trouvait assez éloigné de moi, Grunenwald m'aborda en me sommant de lui céder de suite la moitié de la récolte et d'évacuer immédiatement la propriété, ce que j'acceptai de suite.

Et de fait nous allions vider nos sacs, quand Grunenwald, revenant sur ses paroles, nous proposa de continuer notre ouvrage, sous réserve de lui en céder 25 kg à la fin de la journée. N'acceptant pas cette proposition, nous remîmes chacun quinze livres de gentiane, donc au total 30 livres, c'est-à-dire la moitié environ de notre récolte à Grunenwald, qui les accepta, conformément à ce qui avait été conclu. J'estimais l'affaire terminée ainsi, aussi, je suis surpris aujourd'hui des accusations formulées par Mr Grunenwald.

Faite à Mittlach, le...octobre 1917.

Déclarations de Decker Joseph, 30 ans, domicilié à Mittlach, N° 13

Je suis allé en effet, lundi, 10 septembre, sur le pâturage de Schweisel, afin d'extraire des racines de gentiane, accompagné de mon camarade Neff Nicolas. Il y avait plus d'une heure que nous étions à l'ouvrage, quand je vis Mr Grunenwald venir à moi et me sommer de quitter immédiatement sa propriété, et de lui céder auparavant, comme le veut la coutume, la moitié de la récolte.

Je me préparais à partager le contenu de mon sac, quand Grunenwald m'invita de rester à condition de lui céder à la fin de la journée 25 kg de racines, je lui répondais qu'il m'était impossible de lui céder 25 kg, attendu qu'il ne m'en resterait trop peu en fin de journée.

Grunenwald m'objecta alors que je pouvais facilement trouver 75 kg, et qu'il m'en resterait toujours 50 kg, ajoutant qu'il avait lui-même, la veille, donc Dimanche 9 septembre, en quatre heures de temps, soit de 1 heure à 5 heures, trouvé plus de 50 kg, et que son fils, pourtant moins expérimenté, en avait extrait dans ce même laps de temps, 54 livres.

Je préférais, avec mon compagnon, lui céder une quinzaine de livres, qu'il accepta de suite et tous deux, nous évacuassions la propriété Grunenwald.

Faite à Mittlach, le Octobre 1917.

Decker Joseph, né en 1887, habitait près du Valneige, la maison de chez Spiesser Jacques, actuellement celle de la famille Prel.

LES BÂTIMENTS EN PITEUX ÉTAT

Cela fait plus de 2 ans et demi qu'aucune réparation n'a été faite sur les bâtiments de la commune, ni aux maisons, ni aux granges, ni aux écuries, faute de planches et autres matériaux.

Mittlach, le 2 novembre 1917.

L'Interprète de 3ème classe Junod, à Monsieur le Colonel, Commandant le Secteur Nord, secteur postal 176.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de faire débiter par la scierie mobile de Mittlach, une demi-douzaine de sapins environ pour les besoins des habitants de Mittlach.

Depuis plus de 2 ans et demi aucune réparation n'a pu être faite soit aux maisons d'habitations, soit aux granges et aux écuries faute de planches et autres matériaux. D'urgents travaux de réfection s'imposent pour conserver quelques immeubles.

Il y a au point de vue cantonnement également intérêt à procéder à ces travaux, puisque la présence de troupes au repos exige l'entretien des bâtiments occupés.

J'ai dû, pour éviter un accident, faire démonter récemment, déjà 2 granges, l'une servait d'écurie, l'autre de cantonnement et d'emplacement de cuisine, qui toutes deux faute de matériaux, n'ont pu être mises en état.

Il s'agit donc du débit en planches et carrelets (bois de section carrée), de 10 sur 12, ou 12 sur 12 d'une demi-douzaine de sapins achetés par les habitants dans la coupe communale et qui, suivant le caporal Malterre de la scierie mobile, pourront être sciés sans que la production de la dite scierie soit diminuée. Malterre ferait ce travail à temps perdu, le dimanche matin par exemple, avec l'aide des intéressés, de façon à ce qu'aucun homme de son équipe ne soit soustrait de son autre travail.

Pour les frais de sciage, il sera fourni gratuitement par la municipalité une quantité équivalente de sapins à la scierie.

J'ose espérer que vous voulez bien reconnaître le bien-fondé de ma demande et que les conditions ci-dessus indiquées, trouveront votre assentiment.

Junod, interprète de 3ème classe



La scierie militaire se trouvait au fond de l'Erbersch, sur la Fecht, au niveau de la ferme Neff

CADEAUX DE NOËL POUR LES ENFANTS

L'école de Mittlach en décembre 1917

Junod demande la fourniture de cahiers et de crayons pour les élèves nécessiteux, en lieu et place des jouets et des cadeaux de Noël.

Mittlach, le 2 décembre 1917.

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin.

J'ai l'honneur de vous entretenir de la question suivante :

Il y a environ 1 mois, j'ai fourni 1 état des garçons et des filles en vue de la répartition de cadeaux de Noël. D'un entretien avec l'instituteur Vaudois ressort que l'école souffre de l'insuffisance de fournitures scolaires. Je me permets donc de vous demander s'il y a possibilité de remplacer (si toutefois, il n'est pas trop tard) des jouets ou livres de prix par des cahiers, ardoises, crayons, etc.

Vu la difficulté de se procurer ces fournitures, ainsi que la situation précaire dans laquelle se trouvent quelques élèves, vous nous rendriez un très grand service.

Junod.

Quinze jours plus tard, le 16 décembre 1917, Junod dresse la liste des objets qui lui seraient d'une grande utilité.

Mittlach, le 16 décembre 1917.

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 courant et vous prie de trouver ci-après la liste des objets qui nous seraient de grande utilité pour l'école.

Il est évident que ce n'est qu'une simple proposition que vous voudrez juger au point de vue utilité.

Donc : environ

30 ardoises

100 cahiers quadrillés (format ordinaire)

50 crayons à dessin

50 porte-plumes

50 gommes

20 plumiers

50 crayons, bleus et rouges, pour dessin.

Votre dévoué, Junod

Le jour suivant, Junod, pour appuyer sa demande, invite son supérieur, le lieutenant De Maroussem, à présider la fête de Noël à Mittlach, non sans lui demander si les cadeaux pour les enfants seront bien là.

Mittlach, le 17 décembre 1917.

Monsieur le Lieutenant de Maroussem, Administrateur de la Fecht à Saint-Amarin.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la petite fête scolaire à l'occasion de Noël aura lieu samedi 22 décembre à 1 heure de l'après-midi.

Nous serions heureux, s'il vous était possible de présider cette petite fête.

Je me permets de saisir l'occasion pour vous demander si nous pouvons compter sur les cadeaux pour les enfants pour vendredi soir.

Votre dévoué, Junod.

On ne sait pas si ces cadeaux sont arrivés, mais le 27 décembre Junod écrit que l'instituteur Vaudois est parti en permission, et qu'il doit attendre son retour pour pouvoir s'absenter.

Sources :

- Les pelures, archives municipales de Mittlach (1916/1918)
- Le livre des familles de Mittlach en français
- Le livre des familles de Mittlach en allemand (Léo BONGARTZ, 1912)
- Collection privée de Neff Madeleine (1909/2006)
- Collection privée de Jaeglé Rémy
- Collection Victor Hau, musée de l'Ambulance Alpine de Mittlach
- Collection Cassien Lambert, archives départementales de l'Hérault, pierres vives
- La contemporaine, bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains
- L'Argonnaute, bibliothèque numérique de la BDIC

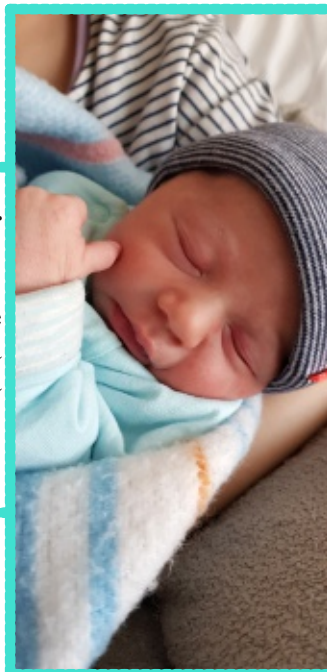
État-Civil

Naissance

Liam DURR est né le **23 février 2019** à Colmar.

Deuxième enfant de Guillaume DURR et Vanessa MEYER, sa naissance ravit ses parents et fait la fierté de sa grande soeur Nahla.

Bienvenue à Liam



Décès

Le 15 février est décédé, à Colmar, Monsieur Robert Heilmann

Né le 29 août 1935 à Kingsheim, au foyer des époux Heilmann Emile et Elise née Sichler, Robert était fils unique. Le 24 décembre 1958 il a pris pour épouse Sonya née Pfirsch, originaire de Metz. Le couple aura le bonheur d'accueillir trois enfants dans leur foyer, Marc, Anne et Mya. Le défunt était également le grand-père très aimé de 2 petits-enfants. En décembre dernier les époux ont eu la joie de fêter leurs noces de diamant, entourés de leur famille.

M. Heilmann a tout d'abord entrepris des études d'architecture, mais très tôt il a ressenti le besoin de faire autre chose de sa vie. Suite à des camps d'évangélisation en Bretagne et un passage à Taizé, il a suivi des études de théologie à Strasbourg pour devenir Pasteur. En 1957, il est nommé vicaire à Thionville. Il a ensuite été Pasteur à Algrange, puis est appelé à Mulhouse, et de 1993 à 1998, est nommé à l'aumônerie des hospices civils de Colmar. En 1985, il a été élu responsable du Haut-Rhin sud de l'église réformée, et membre du conseil Synodal à Strasbourg.

Il a fait valoir ses droits à la retraite en septembre 1998. C'est aussi à ce moment-là que les époux Heilmann décident de s'installer à Mittlach, dans la résidence secondaire familiale.

Jusqu'à sa retraite Robert a participé avec son épouse à de nombreux camps de jeunes, organisés par différentes paroisses ; le couple a ainsi cheminé en France, Grèce, Angleterre, Italie, Allemagne, Pologne, Pays Baltes, Russie. Ils ont également coopéré à des missions humanitaires avec l'O.N.U. à Djibouti et sur l'île de la Réunion.

Leurs parcours humanistes leur ont permis de se lier d'amitié avec différentes personnalités, tel l'évêque Mr Brand, et le défunt a eu l'honneur de rencontrer le Pape Jean-Paul II en 1988. Robert était également Président d'honneur de l'association Médico-sociale Protestante de la Langue Française et Président honoraire à la fois de la commission de l'Aumônerie des maisons de santé et de Retraite de la Fédération protestante de France, ainsi que du Foyer Caroline Binder.

Très impliqué dans la vie communale et associative, M. Heilmann était membre du conseil municipal de Mittlach, et membre fondateur et guide bénévole de l'association « Les Amis du Musée de l'Ambulance Alpine de Mittlach ». Homme de culture, Robert a apporté à la municipalité sa compétence et son aide dans divers domaines, et notamment en faveur des jeunes, du camping et de la bibliothèque. Il collaborait aussi étroitement à la publication du bulletin municipal.

Ses obsèques ont été célébrées le 19 février, en l'église protestante de Metzeral, par le pasteur Jean-Marc Meyer, ainsi que par le Père Francis Brignon et le Frère Marc, de Taizé, devant une foule immense d'amis, de paroissiens, de connaissances, qui tous ont voulu rendre un dernier hommage à l'homme de cœur et au pasteur.

A son épouse ainsi qu'à sa famille parente et alliée, nous présentons nos sincères condoléances.

Lettre à Robert

L'annonce de ta disparition le 15 février de cette année peine profondément tous ceux qui t'ont approché au fil de leur existence.

Nous ne rappellerons pas tous les aspects de ta carrière et de tes nombreux engagements en tant que Pasteur, mais s'il est des traits caractéristiques qu'il convient de souligner, c'est ton engagement au service des autres.

Ton engagement pour ton village dès ton entrée au conseil est exemplaire. Cinq années de dévouement, de rendez-vous, de présence et de calendrier bien rempli.

Homme de dialogue, aucune porte ne restait close et, toujours en action, à la recherche perpétuelle de nouvelles idées, tu reprenais inlassablement l'ouvrage.

Tu t'es impliqué dans de nombreuses tâches, les jeunes, les cérémonies du 11 Novembre, la fête de Noël, le camping, le tourisme, la rédaction du bulletin communal et les permanences à la bibliothèque Municipale.

Membre fondateur du Musée de l'Ambulance Alpine, tu accueillais et guidais les visiteurs.

Tu as fait tienne la devise de fédérer et rassembler, toujours dans la bonne humeur.

Tu as fait tienne de pacifier et de favoriser un esprit modérateur.

Tu as fait tienne de former et de transmettre.

Tu as fait tienne de conclure toute séance dans la convivialité.

Robert, tu nous laisses orphelin de ta gentillesse, de ton amitié, de ta grande culture et de ta générosité.

Cette belle leçon de vie ne sera pas veine.

Tu resteras pour les mittlachoïis toujours présent.

Cher Robert, une étoile de plus brille d'un éclat particulier !

Claudine Jeanmaire

**Hommage à Robert Heilmann, Pasteur
Conseiller municipal de 2014 à 2019**



Communications diverses

Petit rappel des droits et devoirs des citoyens

Lutte contre les bruits de voisinage

Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 8 juillet 2009, et notamment ses articles 3 et 4, aux termes duquel les bruits divers, tels que ceux émis par certains appareils comme tondeuses, débroussailleuses ou autres engins de chantiers sont réglementés.

Article 3 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables du lundi au vendredi, de 7 heures à 21 heures, et le samedi de 7 heures à 19 heures.

Article 4 :

Les engins de chantier doivent être munis de dispositifs particuliers en bon état de fonctionnement, propres à assurer leur insonorisation.

Les installations fixes devront être positionnées le plus loin possible des habitations.

Les engins les plus bruyants ne peuvent fonctionner qu'entre 8 heures et 19 heures, sauf dérogation accordée par le maire ou mesure d'urgence. En aucun cas, sauf accord express des services municipaux et seulement pour des raisons d'urgence et de sécurité, un engin ne devra fonctionner les dimanches et jours fériés.

Tapage nocturne

L'article R. 623-2 du code pénal institue une amende de 3ème classe pour réprimer "les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui".

Cet article s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe entre 22h et 7h00 mais cela varie selon l'époque considérée). Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

Si vous êtes confrontés à ce genre d'incident, nous vous invitons à contacter sans délai la gendarmerie de Munster ou le Maire de Mittlach.

Feux

Il est strictement interdit de brûler des matières autres que végétaux secs qui dégagent des fumées malodorantes, gênantes voire dangereuses pour votre entourage.

Nous tolérons des feux de végétaux secs, sauf les dimanches et jours fériés et nous vous demandons d'éviter d'allumer ces brasiers les jours où il y a du vent, afin de ne pas incommoder le voisinage.

Entretien des arbres, arbustes et haies

Nous vous rappelons que de manière générale, les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies situées en bordure de la voie publique, de manière à ce qu'ils ne débordent pas sur celle-ci, qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou ne réduisent pas la visibilité des automobilistes.

En l'absence de règles locales, le code de la voirie routière prévoit que les plantations situées le long du domaine public routier doivent être situées à une distance supérieure à 2 mètres (article R1116-2 du code de la voirie routière). Ce texte prévoit également que "Seront punis d'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe, ceux qui en l'absence d'autorisation auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier".

Nous constatons malheureusement trop d'infractions à ce texte. Les riverains concernés sont donc priés de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres en question, faute de quoi nous serions amenés à appliquer la loi.

Déchets et nouvelle organisation pour le ramassage du tri

Nous vous rappelons que les ordures ménagères sont ramassées dans notre commune le mercredi matin et que le tri se fait en dépôt au point de collecte situé sur le parking communal en face de l'hôtel-restaurant Valneige. Deux conteneurs de couleur jaune ont été installés, et vous pouvez y déposer les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en métal, tous les papiers, briques et emballages en carton. Chaque foyer a été destinataire d'un sac de pré-collecte et d'un guide de tri.

Egalement à votre disposition au même endroit, un conteneur pour les verres et un conteneur pour les ordures ménagères. Nous constatons régulièrement que ce dernier contient des anciens sacs jaunes remplis de cartons et papiers. Il est strictement interdit de déposer des sacs jaunes dans le conteneur prévu pour les ordures ménagères, sous peine de verbalisation.

Stationnement

Nous constatons régulièrement que des riverains stationnent leur véhicule le long de la voie publique, provoquant ainsi un risque d'accident de la circulation. Il est important de respecter la sécurité de tous, et de ne pas gêner l'accès aux véhicules de secours (ambulances, pompiers, etc....).

Déjections canines

Avoir un animal, c'est en être responsable.

Quand vous vous promenez avec votre chien, en laisse, ayez la sagesse de ramasser les déjections pour les mettre à la poubelle, et ce par mesure d'hygiène publique.

Il est en effet parfaitement désagréable pour tous de marcher dans une crotte, ou encore d'y passer la tondeuse !!

Informations diverses

Quelques dates à retenir.....

Séances de Gi Gong

Nouvelle saison 2019-2020
Tous les jeudis matins
à partir du 5 septembre 2019
de 9h00 à 10h00
à la salle des fêtes

Association "Les Feux de la Wormsa"

Marche Gourmande de la Wormsa
Dimanche 29 septembre 2019

Association "Les Jonquilles"

Fête de la transhumance
Samedi 12 octobre 2019
Salle des fêtes

Rencontres récréatives adultes & seniors

Nouvelle saison 2019-2020
Le deuxième mardi
de chaque mois
à partir du 10 septembre 2019
de 14h00 à 18h00
à la salle de l'ancienne école

Association "Le Carrosse d'Or"

Dîner dansant
Samedi 5 octobre 2019
Salle des fêtes

Bal et élection de la Reine des Jonquilles
Samedi 21 mars 2020
Salle des fêtes

Fête des Jonquilles
Dimanche 5 avril 2020

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie et de la bibliothèque

Secrétariat de Mairie

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mardi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mercredi fermé
Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vendredi de 8h30 à 12h00

Bibliothèque Municipale

Mardi de 16h00 à 18h00
Vendredi de 15h30 à 18h00
Horaires d'été
Juillet le mardi de 16h00 à 18h00
Août le vendredi de 16h00 à 18h00

Les grands anniversaires de l'année 2019

(80 ans et plus)

- 97 ans** – Mme NEFF née NEFF Berthilde, le 23.11.1922
- 93 ans** – Mme GORGUET née JAEGLÉ Hélène, le 24.12.1926
- 92 ans** – Mme BECKER née BATO Mathilde, le 16.05.1927
- 91 ans** – Mme HAEUSSLER née JAEGLÉ Marie Adèle, le 27.11.1928
- 88 ans** – Mme JAEGLÉ née NEFF Hélène, le 29.05.1931
- 86 ans** – Mr STAPFER Roger, le 05.07.1933
- 86 ans** – Mme BATO née JAEGLÉ Marie Thérèse, le 22.10.1933
- 86 ans** – Mr BATO Henri, le 18.12.1933
- 85 ans** – Mme JAEGLÉ née AUER Marie Bernadette, le 25.02.1934
- 85 ans** – Mr SCHWARTZ Pierre, le 18.03.1934
- 85 ans** - Mr JAEGLÉ Maurice, le 05.05.1934
- 84 ans** – Mme BRUNN née JAEGLÉ Marguerite, le 07.03.1935
- 84 ans** – Mme LAMBERGER née BATO Thérèse, le 30.09.1935
- 83 ans** – Mme HEILMANN née PFIRSCH Sonia, le 29.06.1936
- 83 ans** – Mme BATO née JAEGLÉ Antoinette, le 29.12.1936
- 82 ans** – Mr MAURER Frédéric le 25.07.1937
- 81 ans** – Mr JAEGLÉ Hubert, né le 27.02.1938
- 81 ans** – Mr RIMBACH Horst, né le 18.07.1938
- 81 ans** – Mr ERNEST Jacques, né le 18.10.1938

*A toutes et à tous nous présentons nos meilleurs vœux
de bonheur et de santé*

